

**S'ouvrir sur le monde tout en demeurant à la maison**

Une famille d'agriculteurs de l'île d'Orléans a ouvert sa ferme aux vacanciers. Plus qu'une source de revenus, cette formule d'accueil permet, depuis huit ans déjà, à Daniel et Françoise Lachance, pour qui le bonheur est dans le pré, de s'ouvrir sur le monde extérieur. **B-1**



**L'ÉCONOMIE**

**Steinberg: la SDI à la rescousse de Socanav**

En vue de l'achat de Steinberg, la SDI a été appelée à la rescousse de la Caisse de dépôt et a été autorisée à investir \$50 millions dans Socanav. **B-1**

**LE MONDE**

**Gorbatchev est sur un volcan**

Mikhaïl Gorbatchev éteint un feu, un autre s'allume. Après les mineurs, voilà que l'on se met en grève en Estonie. En Géorgie on rêve de Staline. **C-1**

**LE CANADA**

**Pour les Canadiens les hockeyeurs sont trop payés**

Un sondage Gallup révèle que la majorité des Canadiens considèrent que les joueurs de hockey et les avocats gagnent un salaire trop élevé. **A-2**

**LE SPORT**

**Tim Wallach a tout gâché à la 9e manche**

Son erreur, après un retrait, a procuré deux points aux Phillies de Philadelphie qui ont gagné 4-3, empêchant les Expos de gagner un 7e match d'affilée. **S-2 et S-3**

**LA RÉGION**

**Sainte-Anne-de-Beaupré toujours aussi couru**

La fête de sainte Anne a donné lieu encore cette année à une véritable invasion de pèlerins venus de tous les coins du Québec. **A-3**

**LES ARTS**

**Télé-Métropole autorisée à mettre la main sur Pathonic**

Le CRTC a accordé hier à TM la permission d'acquérir 93 % du capital de Pathonic. TM dame ainsi le pion à Cogeco qui avait tenté la même chose en 1988. **C-3**

**L'INDEX**

<b>Local et régional</b>	<b>A-3 à A-5</b>
<b>Le Québec</b>	<b>A-10</b>
<b>Le Canada</b>	<b>A-11 et A-12</b>
<b>Le Monde</b>	<b>C-1</b>
Annonces classées	C-5 à C-10
Arts	C-2 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-9
Décès	C-10 et C-11
Économie	Cahier B
Feuilleton	C-7
Éditorial	B-6
Horoscope	C-9
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-2
Patron	C-10

**LA MÉTÉO**

Des nuages aujourd'hui avec possibilité d'averses ou d'orages en fin d'après-midi. Maximum de 30 à 32. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. **S-16**

**« Il me reste les États-Unis »**

**Chantal Daigle en Cour suprême**

VAL D'OR — « Je suis prête à me battre devant les tribunaux et la Cour suprême est mon dernier recours. Mais pour le moment je n'ai pas l'intention d'aller à l'encontre de la loi. »

par MICHÈLE LAFERRIÈRE  
LE SOLEIL

C'est une Chantal Daigle calme, mais triste et déçue, qui s'est adressée, hier, à la meute de journalistes venus s'enquérir de ses impressions et intentions, quelques heures à peine après le dépôt du verdict des cinq juges de la cour d'appel du Québec.

« J'ai toujours respecté les

jugements, je ne vois pas pourquoi je passerais outre aujourd'hui. Je suis bouleversée. Je trouve ça dépassé, en 1989. Pour le Québec, je peux oublier l'avortement; il me reste les États-Unis », a déclaré la jeune femme.

La conférence de presse était prévue pour 16h15, à l'Auberge des Gouverneurs de Val d'Or. Mais des journalistes d'un peu partout au Canada y faisaient le

piéd de grue depuis le début de la journée.

Chantal Daigle est finalement arrivée à 17h50, en compagnie de Me Daniel Bédard et d'une escorte policière. Elle s'est dirigée vers une salle privée, où elle s'est entretenue pendant 25 minutes avec son avocat. Elle a fait son entrée dans la grande salle aménagée pour la presse, à 18h15, la tête haute et le regard fatigué.

Chantal Daigle et son avocat, Me Daniel Bédard, ont exprimé leur grande déception face à la décision des cinq juges de la cour d'appel, Christine Tourigny, Yves Bernier, Marcel Ni-

chols, Roger Chouinard et Louis Lebel.

Me Bédard, extrêmement déçu, n'a pas ménagé ses mots: « C'est un drame humain. C'est inconcevable, qu'à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, ma cliente ait à subir tout ce stress. Elle est forte, mais c'est difficile, très difficile. Si on ne l'avait pas traînée devant les tribunaux, elle aurait déjà subi son avortement. »

Il poursuit: « Il y a quelque chose de répugnant à fouiller ainsi dans la vie privée de cette femme. Je ne souhaiterais pas ça à mes pires ennemis. »

Suite A-2, Daigle...

**Divisée, la cour d'appel refuse l'avortement**

La femme n'a pas un droit illimité à l'avortement. C'est dans sa nature même d'être enceinte. La règle de la nature est que la grossesse doit être menée à terme, sauf exception. Chantal Daigle n'a donné aucun motif sérieux pour priver l'enfant qu'elle porte du droit de naître. Ni la vie, ni la santé de la mère sont en danger. Le fœtus est normal et rien ne laisse présager un accouchement difficile.



par DAMIEN GAGNON  
LE SOLEIL

Pour ces motifs, la cour d'appel du Québec soutient qu'elle ne peut accorder à Chantal Daigle le droit à l'avortement. Dans les circonstances, elle maintient la requête en injonction interlocutoire qui défend à Mme Daigle de se soumettre à un avortement ou de recourir volontairement à toutes méthodes qui, directement ou indirectement, conduiraient à la mort du fœtus qu'elle porte.

Le 17 juillet dernier, la cour supérieure, à la demande du père de l'enfant à naître, M. Jean-Guy Tremblay, émettait une injonction interlocutoire interdisant à Chantal Daigle de mettre fin à sa grossesse.

Cette décision de la cour

Suite A-2, Cour d'appel...



Triste et déçue, Chantal Daigle trouve ça dépassé en 1989 mais n'a pas l'intention d'aller à l'encontre de la loi.

**Bombardier obtient une part de \$425 millions du contrat pour les trains-navettes de l'eurotunnel**

Bombardier Inc. et sa filiale belge BN se partageront une part de \$425 millions sur \$650 millions, dans la fabrication de 252 wagons de « tourisme » des trains-navettes destinés au transport des automobiles et des autocars du tunnel sous la Manche.

par RÉAL LABERGE  
LE SOLEIL

Cette commande prestigieuse s'inscrit dans un contrat global de \$800 millions accordé au consortium international Euroshuttle, dont fait partie Bombardier.

Le président de la firme québécoise, M. Raymond Royer, a souligné hier au SOLEIL qu'à son titre de leader nord-américain dans le transport en commun sur rail, Bombardier vient ainsi ajouter un autre fleuron: celui d'avoir effectué une première grande percée sur le marché européen du matériel de transport.

Il a précisé que les bureaux de la Division de transport en commun de Bombardier et son usine de La Pocatière en retiront des travaux d'un ordre de \$200 millions et représentant environ 600 emplois/année répartis sur trois ans.

S'ajoutant à une commande de \$49,5 millions obtenue avant-hier pour 50 voitures de trains de banlieue de la New Jersey Transit Corporation, ce nouveau contrat permettra surtout à Bombardier de maintenir au travail, pendant les trois prochaines années, la plupart des quelque 850 employés actuelle-

ment à l'oeuvre à La Pocatière, qui étaient menacés de mises à pied massives, au printemps prochain.

Le choix du consortium Euroshuttle (ESC) a été annoncé hier par le groupe franco-britannique Transmanche Link, responsable de la réalisation du projet de \$10 milliards de la société franco-britannique Eurotunnel. Ce projet comporte la construction de deux tunnels ferroviaires d'une longueur de 50 km actuellement en voie d'être forés entre la France et l'Angleterre, en grande partie à 40 m

sous le lit de la manche, de part et d'autre d'une galerie de service permettant d'assurer la ventilation, l'entretien et la sécurité.

Dans le consortium Euroshuttle, la firme québécoise Bombardier et sa filiale BN, de Belgique, sont associées à ANF Industrie (France), ainsi qu'à Asea Brown Boveri (Suisse) et Brush, Electrical Machines (Royaume-Uni), qui agit comme chef de file du consortium. Ces deux dernières compagnies fa-

Suite A-2, Bombardier...



Prototype des 252 wagons des trains-navettes qui feront franchir aux automobiles et autocars l'eurotunnel sous la Manche.

**13 jours de temps sec éclipsent un record vieux de 117 ans !**

C'est maintenant fait. La région de Québec a battu un record de temps sec vieux d'au moins 117 ans !

par GUY DUBÉ  
LE SOLEIL

Les relevés d'Environnement Canada (depuis 1943) et ceux de l'ancien observatoire sur les plaines d'Abraham (1872), indiquent en effet que jamais, en juillet, la région de Québec n'a connu une aussi longue période sans pluie mesurable.

Selon le météorologue Gilles Paquette, il est déjà

Suite A-2, Record...

Suites de la première page

## Cour d'appel...

d'appel, attendue avec beaucoup d'intérêt par les divers groupes qui s'intéressent à l'avortement, a été adoptée sur division. Après une semaine de délibérations, les juges Yves Bernier, Marcel Nichols et Louis Lebel partagent cette position. Tandis que les juges Christine Tourigny et Roger Chouinard donnent raison à Mme Daigle.

Selon le juge Tourigny, l'interprétation des textes de loi ne peut avoir pour effet de porter atteinte aux droits garantis aux femmes enceintes par la Constitution canadienne, encore moins d'en nier l'existence.

### Une entité humaine vivante

Le président du banc, le juge Bernier, soutient que l'enfant conçu mais non encore né, n'est pas un objet inanimé, ni la propriété de personne, mais une entité vivante qui a droit à la vie et à la protection de ceux qui l'ont conçue. Il possède un statut civil.

Le juge poursuit en affirmant que la grossesse n'est pas en soi une atteinte à l'intégrité physique d'une femme, une ingérence à l'égard de son corps, mais une fonction qui fait fondamentalement partie de sa nature.

Il y a bien sur des exceptions, ajoute le juge Bernier. Mais il est d'opinion que les motifs invoqués par Mme Daigle ne sont pas suffisamment sérieux pour priver l'enfant conçu du droit de naître. « La naissance a été voulue et planifiée par le couple qui faisait alors vie commune ».

Ce jugement historique met en évidence le fait que la mère ne doit pas être la seule à prendre la décision de se faire avorter. Elle doit tenir compte de l'avis du père. C'est son enfant, tout autant que celui de la mère, fait remarquer le juge Bernier.

Les trois juges ont également tenu compte du stade avancé de la grossesse, plus de 20 semaines. Le juge Nichols estime qu'au stade où elle en est rendue, Mme Daigle ne peut mettre fin librement à sa grossesse compte tenu qu'il s'agit d'une grossesse désirée, que la vie et la santé de la mère ne sont pas en danger et que tout porte à croire que l'enfant est normal.

Le juge Lebel fait valoir qu'aucune preuve scientifique ou technique n'a été présentée au sujet des problèmes médicaux ou biologiques que poserait un avortement à un stade aussi avancé. Il insiste sur l'âge du foetus. A son avis, il faut en tenir compte. « Ses membres, ses organes, son système nerveux sont constitués. Il a pris la forme humaine et il est à la veille d'atteindre le seuil de la viabilité à l'extérieur du corps de la mère ».

### Priorité à la mère

Pour leur part, les juges Tourigny et Chouinard sont d'avis que le droit de Mme Daigle de décider en toute liberté de sa santé et de sa sécurité doit primer sur les droits sans doute importants mais non encore déterminés du foetus.

M. Chouinard fait cependant valoir que l'importance du droit à la vie du foetus, du moins à compter d'un certain stade de développement, pourrait être reconnue par le législateur et même prévaloir sur le droit de la mère de disposer d'elle-même dans les cas d'absence de motifs suffisamment sérieux.

Mme Tourigny ne partage pas l'opinion de ses trois collègues à l'effet que le foetus est une personne qui bénéficie des droits accordés aux personnes par les chartes canadienne et québécoise. Elle soutient également que le code civil du Québec ne donne pas des droits à l'enfant conçu qui n'est pas encore né. A son avis, ce qu'édicte le code civil du Québec ce sont des droits dont jouira un enfant qui naîtra non seulement vivant mais viable.

Elle rappelle, que dans sa requête, Mme Daigle précise que mener à terme cette grossesse lui causera un tort psychologique et moral irréversible pour l'avenir.

## Daigle...

### Recours à la Cour suprême

« Que va-t-elle faire? », ont demandé presque à l'unisson tous les journalistes.

« Nous avons déjà communiqué avec le registraire de la Cour suprême. Nous attendons des nouvelles au cours de la journée, a déclaré l'avocat, mais il ne faut pas penser que la Cour suprême règlera le débat assez vite pour que Chantal puisse se faire avorter à temps, car on ne peut pas exiger de garanties de la Cour suprême. »

Chantal Daigle se donne trois semaines encore pour subir un avortement; elle en sera alors à 24 semaines de grossesse. Après ce délai, aucun hôpital, même américain, n'acceptera de partir un avortement.

« La Cour suprême n'est pas la solution, il n'y a pas de solution », a laissé tomber Me Bédard, visiblement secoué. « Je n'attends rien de spécifique de la Cour suprême. »

Que fera Chantal Daigle, si les délais de la Cour suprême sont trop longs? Se fera-t-elle avorter, gardera-t-elle l'enfant? Motus et bouche cousue. Chantal Daigle et son avocat ont évité les pièges des journalistes et catégoriquement refusé de répondre.

« Pour les deux prochains jours, Chantal restera en contact avec moi », consent à préciser l'avocat. Mme Daigle d'ajouter: « Je ne peux pas aller plus vite que la Cour suprême, mais il ne me reste que trois semaines pour aller me faire avorter aux États-Unis. »

Et demain, où ira Chantal Daigle? « Je ne veux pas vous le dire. Là où je vais, c'est un endroit où je suis bien et où je peux me reposer. Croyez-moi, j'en ai besoin. Même une femme forte peut s'épuiser », laisse échapper la jeune femme.

Un employé de l'aéroport de Val d'Or a déclaré avoir vu descendre

## Clark est prêt à envoyer des soldats au Cambodge

OTTAWA (PC) — Le Canada est prêt à participer à toute force de maintien de la paix des Nations-Unies pour instaurer la paix au Cambodge, a affirmé hier un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures.

C'est le ministre Joe Clark qui sera à la tête de la délégation que le Canada envoie à la Conférence internationale sur le Cambodge. On espère que cette conférence, débutant dimanche à Paris, amènera un règlement entre les diverses factions combattantes dans ce pays du sud-est asiatique.

La contribution canadienne

pourrait consister en un détachement de casques bleus, en l'envoi d'experts pour préparer des élections libres ainsi que d'observateurs du scrutin ou en une participation au relèvement économique du pays, a précisé le haut fonctionnaire devant les journalistes.

Le Canada ne présume pas qu'il sera invité à participer à une activité de ce genre mais il va à Paris avec quelques projets et des suggestions au cas où les Nations-Unies lui demanderaient son avis.

Les pays du sud-est asiatique et les superpuissances doivent participer à la conférence, co-présidée par la France et l'Indonésie.

Les grands antagonistes actuels au Cambodge sont l'actuel gouvernement de M. Hun Sen appuyé par le Vietnam et les Kmer rouges appuyés par la Chine. En outre, l'URSS fournit une aide importante au Vietnam.

Mme Daigle d'un avion d'Air Creebec, en fin d'après-midi, hier. Les rumeurs veulent que la jeune femme ait passé les derniers jours à Chibougamau.

### Manipulation du système judiciaire

Me Daniel Bédard y est allé d'une dénonciation de la manipulation du système judiciaire. « Le droit actuel fait en sorte que personne ne peut traîner une femme devant les tribunaux relativement à une affaire d'avortement. Mais ceux qui s'opposent à l'avortement utilisent le cas par cas; c'est ça qui me pousse à parler de manipulation. Si le foetus a des droits, rien ne dit qu'ils sont plus importants que ceux de ma cliente. »

Chantal Daigle a manifesté de l'impatience lorsqu'il a été question de Jean-Guy Tremblay, son ex-conjoint. « Je ne veux avoir aucun contact avec ce gars-là. » Quand on lui a demandé qui prendrait soin de l'enfant, s'il venait à naître, elle a spontanément laissé tomber: « Il va bien falloir que je le garde jusqu'à ce que j'accouche. Si j'avais pu lui remettre, je l'aurais fait avant. »

## Record...

arrivé dans le passé que la région de Québec bénéficie d'une période de neuf ou 10 jours sans pluie. Mais 13 jours, ça ne s'était jamais vu, du moins en juillet.

Il y a un mois à peine, les gens s'interrogeaient sur le retour des machines à pluie au Québec. Il était tombé 155,6 millimètres de pluie en mai et 121,2 en juin. Jusqu'à hier, juillet n'aura apporté que 35,2 millimètres de pluie, alors que la normale du mois est de 107,7.

Si l'on a connu un record de temps sec, ce n'est cependant pas le cas du côté température, même s'il fait très chaud depuis plusieurs jours. Hier et avant-hier, le thermomètre est monté à 32 degrés Celsius à l'aéroport de Québec, alors que les records pour un 25 et un 26 juillet étaient de 33,9 et 33,3, en 1963. La température d'hier était cependant rendue insupportable à cause du taux d'humidité qui a oscillé jusqu'à 88 %.

Pour aujourd'hui et demain, fort heureusement, Environnement Canada prévoit quelques possibilités d'averses... avec le retour du beau temps pour la fin de semaine.

## Bombardier...

briqueront 40 locomotives, d'un coût de \$150 millions.

De son côté, Bombardier assume la responsabilité de la construction des 252 wagons évalués à \$650 millions. Ce seront des voitures fermées, aux dimensions inusitées de 26,0 mètres de longueur, 5,6 de hauteur et 4,1 de largeur.

L'assemblage final de la moitié des wagons, soit 126 à double niveau pour le transport des automobiles, sera effectué en France, par ANF. Celui des 126 autres, à simple niveau et pouvant transporter un autocar ou jusqu'à cinq automobiles ou autres véhicules légers pour passagers, au coût de \$225 millions, sera fait en Belgique, par la filiale belge BN, de Bombardier.

Les \$200 millions de travaux réalisés au Québec consisteront dans la conception des caisses, l'usinage de l'outillage, la fabrication des wagons de pré-production et la fabrication de sous-ensembles en acier inoxydable, tels que les parois et les toits. Les conditions particulières d'exploitation des trains-navettes exigeront des équipements et des systèmes non conventionnels, particulièrement en ce qui concerne l'évacuation des gaz d'échappement, la stabilisation et la protection contre l'incendie.

Les trains-navettes de l'eurotunnel de la Manche seront exploités en rames de 24 wagons de transport et quatre wagons de chargement/déchargement. Leur mise en service est prévue pour juin 1993. Une première rame à simple niveau et une autre à double niveau doivent être livrées, pour les essais, 30 mois après la signature des ententes de principe. La livraison de toutes les unités doit être terminée 16 mois plus tard.

Dans les circonstances, le président de Bombardier Inc. prévoit que le travail à l'usine de La Pocatière commencera d'ici à un an, après l'ingénierie. Les livraisons débuteront en 1992. Tout sera terminé en 1993.

« Nous disions à nos employés du transport en commun de Boucheville et de La Pocatière de ne pas perdre patience, a-t-il remarqué hier; qu'en dépit de certains délais, nous allions finalement remplir notre carnet de commandes. Aujourd'hui, c'est fait, et nous en sommes enchantés! »

Selon son président, Bombardier Inc. a réussi à livrer à temps les véhicules qui lui ont été commandés jusqu'ici. C'est là un élément positif qui a grandement contribué à la décision de confier la construction des trains-navettes au consortium Euroshuttle, de préférence à quatre projets concurrents présentés par des consortiums allemand, japonais, italien et franco-britannique.



### Paraplégique alpiniste

Mark Wellman, un alpiniste paraplégié a atteint hier le sommet d'un piton rocheux de 1,000 mètres en Californie, à l'issue d'une ascension de neuf jours à la seule force de ses bras. M. Wellman, qui a perdu l'usage de ses jambes à la suite d'une chute en 1982 alors qu'il escaladait un autre sommet a réussi son ascension en progressant d'une quinzaine de centimètres à chaque traction. Il a fait environ 7,000 tractions sur des cordes placées sur le chemin de l'ascension par un ami.

Selon la majorité des Canadiens

## Les hockeyeurs et les avocats sont trop payés

TORONTO — La firme Gallup a récemment demandé aux Canadiens de répartir différents niveaux de revenus parmi des travailleurs occupant des emplois divers. Les résultats de ce sondage indiquent que la population croit que les joueurs de hockey professionnels et les avocats sont payés trop cher pour les services qu'ils rendent.

### Sondage Gallup

Près de huit Canadiens sur dix (78 %) considèrent que les hockeyeurs professionnels gagnent en général trop d'argent. Dans le cas des avocats, les résultats affichent un taux de 66 % alors qu'un peu plus de la moitié des Canadiens affirment que les dentistes sont surpayés pour leurs services.

Les gens semblent plutôt indifférents lorsqu'il s'agit de se prononcer sur les niveaux de revenus des travailleurs occupant les autres catégories d'emplois sondées. Trente pour cent des Canadiens croient que les médecins sont trop payés alors que la courbe descend à 14 % pour les professeurs, 10 % pour les policiers, 8 % pour les chauffeurs d'autobus, 3 % pour les infirmières et enfin, 2 % pour les vendeurs.

On sait que le cas des infirmières fait présentement la manchette d'un bout à l'autre du pays. L'Union des infirmières de Colombie-Britannique a récemment fait la grève pour obtenir un meilleur salaire ainsi que de meilleures conditions salariales. Seulement 5 % des citoyens de Colombie-Britannique estiment les infirmières trop payées.

De semblables revendications sont exprimées par les infirmières des autres provinces. L'Alberta et la Saskatchewan ont eu, elles aussi, l'expérience des grèves au cours des deux dernières années. Glenna Cole Slattery, l'une des dirigeantes de l'Association des infirmières d'Ontario a récemment affirmé

que les infirmières en ont « plus qu'assez d'être traitées comme des bonnes à tout faire par des employeurs trop exigeants. Elles veulent un salaire décent et si elles ne l'obtiennent pas, elles envisageront une autre carrière ».

### Résultats par régions

Une analyse par régions des résultats de ce sondage dégage d'intéressantes distinctions. Par exemple, alors que 36 % des répondants des provinces maritimes croient que les chauffeurs d'autobus ne sont pas assez payés, seulement 16 % des citoyens de la Colombie-Britannique sont de cet avis.

Les divergences d'opinions les plus notables concernent probablement les niveaux de revenus des policiers. Alors que 50 % des résidents des Prairies, 47 % des Ontariens et 46 % des gens de Colombie-Britannique estiment les policiers sous-payés, moins d'un Québécois sur dix (9 %) partage cet avis.

Le cas des vendeurs est aussi un exemple illustrant le fait que les Canadiens de régions différentes ont des opinions tout aussi différentes concernant la pertinence de certains revenus. Alors que 68 % des Canadiens des provinces maritimes considèrent que les vendeurs sont sous-payés, moins de la moitié des résidents des Prairies, soit 49 %, partagent ce point de vue.

Les résultats d'aujourd'hui sont basés sur les réponses de 1,029 Canadiens, âgés de 18 ans et plus, interrogés entre les 7 et 10 juin 1989. Un échantillonage de cette grandeur est précis à 4 % près, 19 fois sur 20.

« Veuillez prendre en considération pour un moment les niveaux de salaire des travailleurs suivants. Croyez-vous que ces personnes ont, en général, un salaire trop petit, trop élevé ou croyez-vous que leur salaire est juste au bon niveau? »

### Opinions concernant les niveaux de salaire

	Trop élevé	Au bon niveau	Trop petit	Ne sait pas
Joueurs de hockey	78%	15%	2%	5%
Avocats	66	26	1	7
Dentistes	56	38	1	5
Médecins	30	54	10	6
Enseignants	14	51	28	7
Policiers	10	44	36	10
Chauffeurs d'autobus	8	48	20	25
Infirmiers	3	29	62	6
Représentants	2	27	57	14

### Opinions selon les régions

	Atl.	Qué.	Ont.	Prai.	C.B.
Joueurs de hockey					
- Trop payés	82%	80%	81%	71%	74%
- Sous-payés	2	1	2	3	2
Avocats					
- Trop payés	65	57	67	70	79
- Sous-payés	2	2	1	1	1
Dentistes					
- Trop payés	46	61	51	56	68
- Sous-payés	0	0	3	1	0
Médecins					
- Trop payés	26	33	29	29	30
- Sous-payés	6	6	13	11	11
Enseignants					
- Trop payés	13	13	16	11	14
- Sous-payés	23	23	30	32	35
Policiers					
- Trop payés	8	22	7	2	5
- Sous-payés	35	9	47	50	46
Chauffeurs d'autobus					
- Trop payés	1	12	8	4	6
- Sous-payés	36	13	21	23	16
Infirmières					
- Trop payées	5	2	2	5	5
- Sous-payées	53	64	65	55	67
Représentants					
- Trop payés	3	1	2	2	6
- Sous-payés	68	54	61	49	56

N.B. Il se peut que les pourcentages ne totalisent pas exactement 100, en raison de l'arrondissement des données.

6/49

1-5-6-9-22-44

(complémentaire)

46

LA QUOTIDIENNE

tirage du 26 juillet

4-0-4

9-6-2-7

# Un couple avoue avoir incendié son logis pour régler des dettes

Un jeune couple a été accusé, hier, à Québec d'avoir allumé un incendie dans leur appartement du 399, 2e Rue, à Québec, dans l'espoir de régler leurs dettes avec le produit de leurs assurances.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Après un interrogatoire corsé mené par le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, Michaël Lamontagne, âgé de 20 ans, a finalement admis aux policiers venus le questionner auparavant

qu'il avait mis le feu dans des vêtements empilés dans un coin de la salle de lavage. Le jeune homme a même remis au sergent Nicol Marcotte le briquet ayant servi au crime.

Son amie, Suzie Lessard, 19 ans, n'a pas nié non plus le fait qu'elle avait affirmé au sergent Marcotte être au courant de l'in-

ciendie volontaire, qui leur permettait de récolter les bénéfices d'une police d'assurance pour régler leurs dettes. Mais le couple prétend avoir été intimidé par la police.

Cette tentative de fraude a été mise au jour à la suite d'une investigation de l'enquêteur André Savard, qui avait permis d'établir que les flammes, qui ont fait \$100,000 de dommages, provenaient d'une négligence humaine ou d'une cause volontaire. À l'arrivée des pompiers, les deux portes de l'appartement du rez-de-chaussée étaient verrouillées. Les témoins prétendaient avoir tout vérifié et tout fermé avant de partir.

Dans leur témoignage, le jeune couple a d'abord raconté que vers 21 h, ils étaient partis prendre une marche de santé dans le quartier. C'est en voyant passer les pompiers, une heure plus tard, qu'ils auraient eu l'idée de retourner vers leur logis, pour voir ce qui se passait.

« Est-ce votre habitude de rentrer chez vous à chaque fois que vous voyez passer les pompiers ? » a demandé le commissaire. Les deux bénéficiaires d'aide sociale ont par la suite admis au commissaire qu'ils avaient bel et bien des dettes de \$334 par mois, à la suite de leur déménagement le 1er juin, dans le loyer de la 2e Rue, et de l'achat d'une laveuse et d'une sècheuse. Le couple touche une prestation mensuelle de \$826.

Les suspects avaient contracté une assurance de \$15,000 depuis le 1er mai. Toutefois, trois jours avant l'incendie, Michaël avait fait hausser la valeur de ces biens à \$16,500.



Michaël Lamontagne et Suzie Lessard ont mis le feu à leur appartement de la 2e Rue à Limoilou.



Les célébrants retournent à l'intérieur de la basilique après avoir procédé au sacrement de l'onction des malades.

# Sainte-Anne attire encore des milliers de pèlerins

La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré a laissé ses portes ouvertes toute la nuit du 26 juillet pour permettre aux dévots de se recueillir dès les premières minutes de la fête de sainte Anne.

par LISE GARIÉPY  
LE SOLEIL

Hier, des milliers de fidèles se sont donné rendez-vous au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré en l'honneur de la fête de sainte Anne, patronne des Québécois. Pour plusieurs, ce pèlerinage annuel leur permet d'effectuer une démarche intérieure pour renouveler leur foi.

Le père Victor Simard, responsable des relations avec la presse, précise que la majorité des pèlerins viennent du Québec. Il note cependant qu'à chaque année, beaucoup d'Américains, notamment de la Nouvelle-Angleterre, et de touristes des Maritimes fréquentent le sanctuaire lors de leur passage dans la région. Il lui est cependant difficile de chiffrer le nombre de personnes qui franchissent le seuil du sanctuaire durant la neuvaine.

## Onction des malades

C'est connu, la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré a été le témoin de nombreuses guérisons depuis que des pèlerinages s'y déroulent. Le père Simard estime que les malades et handicapés, qui viennent assister à la cérémonie de l'onction des malades, représentent environ 10 % des visiteurs. Le père Simard croit que ces gens ne viennent pas nécessairement pour obtenir une guérison mais pour retrouver la paix intérieure en s'adressant à sainte Anne.

Une quarantaine de groupes avaient annoncé leur présence, hier, pour la cérémonie qui se déroulait à 15 h. Quelque 300 malades, en provenance surtout du Québec, quelques-uns des États-Unis et de la France, étaient sur place pour recevoir le sacrement.



Une émotion intense animait certains des pèlerins, lors de la cérémonie de l'onction des malades.

## Fréquentation du sanctuaire

Mme Rose Demore, de Sudbury, en Ontario, a confié au SOLEIL en être à sa deuxième visite au sanctuaire. Elle se déplace spécialement pour la fête de sainte Anne. Mme Demore, qui suivait la messe solennelle célébrée par le cardinal Louis-Albert Vachon à l'extérieur, sur un banc du parc, se promet de revenir pour la beauté des lieux et de l'événement.

Contrairement aux années passées, les Américains sont venus en moins grand nombre cet été.

Deux Montagnaises de Schefferville, rencontrées aux abords du sanctuaire, ont précisé que leurs concitoyens, qui avaient l'habitude de nolisier des autobus pour venir à la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, avaient préféré voyager en petits groupes cette fois-ci. Elles n'ont cependant aucune théorie pour expliquer cette baisse de fréquentation. Ça n'empêche pas certains Américains d'être fidèles au rendez-vous, comme cette grand-mère montagnaise de Schefferville qui en est à son 56e pèlerinage.

# Meurtre d'un détenu au pénitencier de Donnacona Une histoire de « poubelle » fait bondir le juge Desjardins

On se serait cru à un spectacle des fantaisistes Ding et Dong, hier matin, au procès des détenus de Donnacona accusés du meurtre de Claude Péloquin. Vous savez, leur numéro intitulé « La p'tite vie » dont l'intrigue principale concerne les « vidanges »...

par ALAIN CASTONGUAY  
LE SOLEIL

Alors qu'il avait entrepris son contre-interrogatoire de l'accusé Claude Brouillette, le procureur de la Couronne, Jacques Casgrain, a exhibé un papier sur lequel le témoin avait rédigé un message pour son avocat, Me Martin Tremblay, la veille. « Je vous montre, M. Brouillette, un papier qui a été trouvé dans une poubelle dans cette cour », a d'abord dit Me Casgrain.

Dans son style très coloré, Me Tremblay a bondi de son fauteuil en s'objectant que la Couronne puisse « fouiller dans les poubelles » pour étoffer sa preuve. Me Casgrain a rétorqué que c'était le service de sécurité qui avait trouvé le papier dans sa vérification de routine. Il a affirmé n'être pas au courant du fait que les mesures de sécurité exceptionnelles entrainées par ce procès compromettent la recherche d'information dans les corbeilles.

Le juge Gaston Desjardins a demandé à voir le papier, qu'il a ensuite montré au témoin Brouillette et aux avocats de la défense.

Entre-temps, Me Tremblay a souligné l'ire du juge en déposant une poubelle sur la table du procureur de la Couronne.

Cet incident qui, dans l'assistance pouvait sembler cocasse, a par la suite donné lieu à une longue discussion hors de la présence du jury et a rendu furieux les avocats de la défense. Une ordonnance de non-publication empêche de rapporter les propos tenus à cette occasion.

Finalement, les avocats de la défense ne s'objectaient pas à ce que le bout de papier soit mis en preuve, mais ont longuement contesté au nom du principe. Brouillette avait écrit cette note durant l'interrogatoire de Normand Joubert, hier, qui était interrogé par Me Casgrain sur les guerres de clans au pénitencier de Donnacona.

## Les « gangs »

Carl Brouillette a passé près de quatre heures à la barre, hier. Le procureur de la Couronne a bien tenté, par ses questions, de lui faire dire que Robert Peruta, un des deux autres accusés dans cette cause avec James Lawrence Ver-

ner, était un sympathisant des Hell's Angels.

Pour ce faire, il a exhibé des photos prises au mariage de Robert Peruta, dont la date exacte n'a pas été mentionnée, et qui aurait eu lieu au pénitencier de Donnacona. « J'ai pas été invité, Peruta m'aimait pas encore assez dans ce temps-là », a dit Brouillette en souriant.

La défense, par l'entremise de Me Jacques Larochelle qui représente Peruta, s'est objectée à l'utilisation de ces photos. Le juge a permis à Me Casgrain de demander au témoin s'il reconnaissait les personnes apparaissant sur ces clichés. Plus tard en après-midi, le procureur a fait admettre les photos en preuve, ce qui a terni encore une fois l'humeur des avocats de la défense.

Plusieurs sympathisants des Hell's Angels auraient été présents à ce mariage, mais Brouillette a dit ne pas les connaître, sauf un membre connu des Hell's et qui est maintenant détenu au pénitencier Archambault.

En fin d'après-midi, Me Casgrain a essayé de faire avouer au témoin, qui lui avait fabriqué son couteau. « Si je le dis, j'avais me faire arracher la tête, le gars est toujours à Donnacona », a-t-il indiqué, ajoutant que tous les détenus possédaient un « pic » au pénitencier.



Pour commémorer l'arrivée des Augustines et des Ursulines, on a fait appel aux personnages d'époque. Sur notre vignette, le chevalier de Montmagny (Jack Robitaille) et un crieur public (Rémy D'Anjou) entourent les actuelles supérieures des Ursulines et des Augustines, soeurs Rita Coulombe et Claire Gagnon.

# 350 ans plus tard... les Augustines et les Ursulines redébarquent à Québec

C'est à une grande reconstitution historique vivante à laquelle la population est invitée, dimanche matin, pour marquer le 350e anniversaire de l'arrivée, à Québec, des premières Augustines et des premières Ursulines.

par LOUIS-GUY LEMIEUX  
LE SOLEIL

Plus qu'une journée commémorative, ces fêtes feront revivre la journée historique du 1er août 1639 alors que le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny, accueillit en grande pompe six religieuses, trois hospitalières et trois éducatrices, qui deviendront les pionnières et les fondatrices que l'on sait.

Le comité d'organisation de ces fêtes a décidé de faire les choses en grand en collaboration avec le Festival d'été qui agit comme producteur délégué de ce spectacle commémoratif.

Les manifestations commenceront à 9 h 30, en face de l'église Notre-Dame-des-Victoires, à la place Royale, où plus de 150 figu-

rants et comédiens recréeront l'atmosphère d'un marché de l'époque.

Vers 10 h, la foule pourra se joindre aux figurants pour se diriger au bassin Louise afin d'accueillir le « Saint-Ignace » ayant à son bord les religieuses tant attendues en Nouvelle-France : soeurs Marie de Saint-Ignace, la première supérieure des Augustines, Anne de Saint-Bernard et Marie de Saint-Bonaventure, accompagnées de leur suivante, Catherine Chevalier ; étaient également du voyage trois Ursulines : mère Marie de l'Incarnation, la première supérieure, soeurs Cécile de Sainte-Croix et Marie de Saint-Joseph.

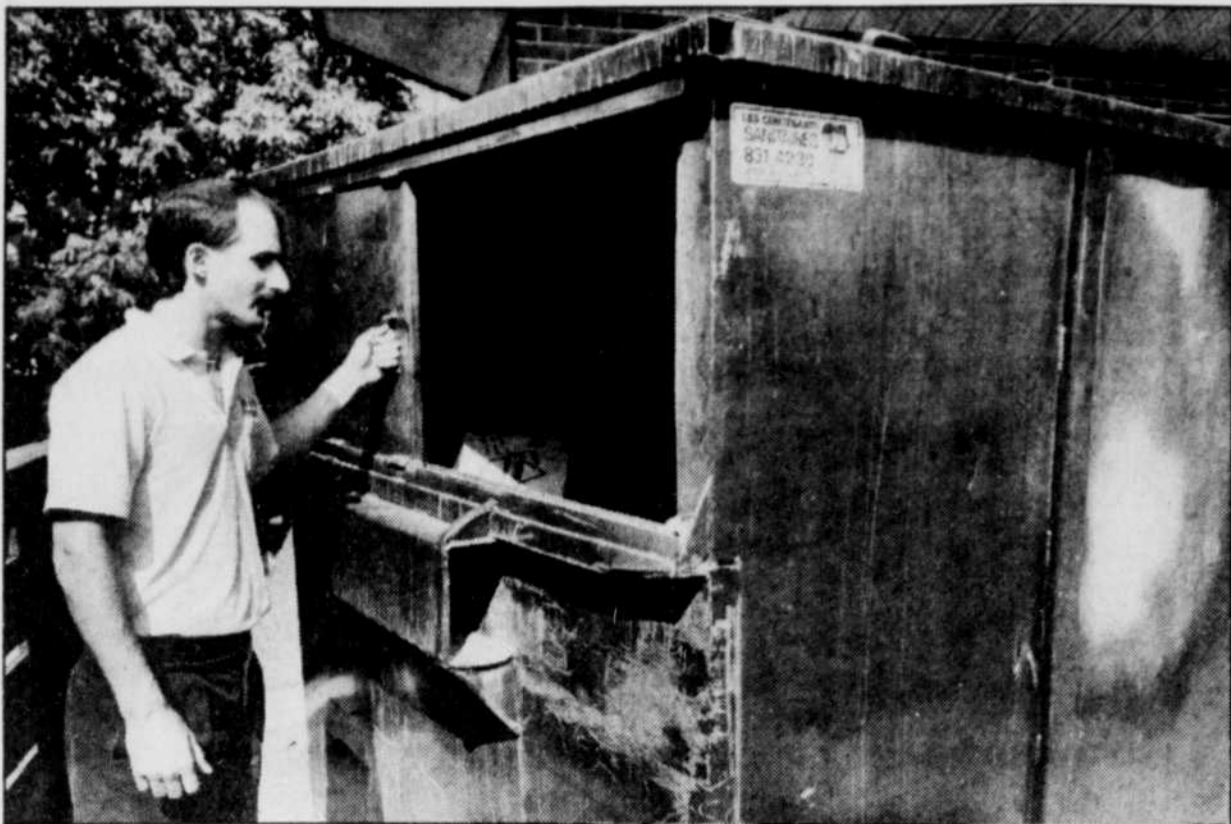
Dans le même bateau, se trouvait Madame de la Peltrie, fondatrice laïque et sa servante, Charlotte Barré.

Après les salutations d'usage livrées par des comédiens en costume d'époque et en présence des Amérindiens, la cérémonie deviendra plus officielle alors que les supérieures des deux communautés prendront la parole suivies de Max Gros-Louis représentant les Amérindiens et de Mme Jeanne Sauvé, gouverneur général.

Une messe solennelle de Te Deum sera ensuite célébrée à l'Agora du Vieux-Port par le cardinal Louis-Albert Vachon avec le concours de la manécanterie de la paroisse Notre-Dame de Québec.

La journée commémorative se poursuivra en fêtes et démonstrations à caractère folklorique et artistique. Toutes ces activités sont gratuites.

On pourra en outre visiter l'exposition « Augustines Ursulines, 350 ans déjà ! », au Musée de la civilisation, et l'exposition « Des femmes d'apostolat », aux Voûtes du Palais.



Même les voisins du dépanneur Le Frigo surveillent les alentours de la fameuse boîte à déchets.

## Angle Saint-Cyrille et Belvédère à Québec

# Un adolescent s'acharne à mettre le feu près d'un poste d'essence

Voilà trois jours qu'un pyromane s'acharne sur le dépanneur Le Frigo, situé à l'angle des rues Saint-Cyrille et Belvédère à Québec.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Depuis dimanche, trois incendies ont été allumés avec un accélérateur, entre 3 h 30 et 4 h 30 du matin, dans la boîte à ordures en métal, remplie de cartons et installée à 7 mètres des réservoirs à essence du commerce.

À chaque fois, les pompiers sont intervenus à temps pour éteindre les flammes dans la grosse boîte brune, qui rougeoyait. La police, elle, fut un peu moins à l'heure.

« Hier matin, ça leur a pris 20 minutes pour arriver ici. Ils avaient trop de plaintes. Auparavant, je les avais appelés parce que j'avais entendu cogner dans la

porte arrière. Les policiers m'avaient promis de faire de la surveillance. Mais je n'ai vu personne », dit-il.

Le lendemain matin, vers 1 h, un employé, Stéphane, entend des voix alors qu'il s'affaire à vider les poubelles de la façade. Il a peur que le feu de mégot de la veille ne reprenne.

Trois heures plus tard, le feu éclate dans la grosse boîte. Les pompiers devront revenir deux fois pour éteindre le tout. « J'ai entendu crier le nom de Jeff. Des jeunes se cachaient dans la cour d'une maison avoisinante », explique Stéphane.

Mais hier matin, à la suite d'un troisième incendie, l'employé a pu apercevoir la silhouette du suspect, un adolescent d'environ 16

ans, vêtu de noir, fort agile à escalader les clôtures ou à s'échapper par les toits de garage.

Quinze minutes plus tard, tout le secteur était bouclé par deux voitures à gyrophares, mais le ratisage à la lampe de poche a conduit les policiers... à une impasse.

Aujourd'hui, le propriétaire de ce dépanneur fort achalandé, Aldéric Racine, est furieux tandis que l'employé de nuit, lui, est terrorisé.

« Va-t-il falloir que ça explose et qu'on meurt pour que les autorités interviennent vite », dit Stéphane. En attendant l'arrestation de l'incendiaire, le jeune homme a l'intention de faire sa propre patrouille, sur le toit du commerce, histoire d'en savoir plus sur le maniaque des poubelles.

# Mairie de Loretteville : le conseiller Martel se désiste

Seul aspirant avoué à la mairie de Loretteville pour faire la lutte au maire sortant Denis Giguère, le conseiller Robert Martel abandonne la course pour se consacrer à de nouveaux projets.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

« Je laisse de côté mon projet de me présenter à la mairie, affirme-t-il dans une entrevue au SOLEIL, mais je me représenterai comme conseiller dans le quartier #5. J'aime toujours la politique municipale même si plusieurs croyaient que je ne terminerais pas mon premier mandat. A cause d'une histoire d'amour avec l'écriture, j'ai décidé de vivre de ma plume, ce que je ne pourrais faire, faute de temps, si je tentais ma chance à la mairie. »

souscripteurs, a-t-il ajouté.

En laissant connaître son orientation, M. Martel laisse pratiquement le champ libre au maire sortant si ce dernier décide de briguer de nouveau les suffrages. Selon plusieurs sources, aucun autre candidat potentiel à la mairie n'est pressenti et il semble même que personne n'aurait l'intention actuellement de faire la lutte à M. Giguère.



M. Robert MARTEL

# Le magasin Eaton de Lévis ferme ses portes

LÉVIS — Le magasin Eaton des Galeries Chagnon, à Lévis, fermera ses portes le 19 janvier 1990. Le 95 employés, dont une trentaine de permanents, pourront être replacés dans les deux autres magasins de la chaîne dans la région de Québec, à Place Sainte-Foy ou aux Galeries de la Capitale.

M. Raymond Picard, directeur du personnel pour la province chez Eaton, a déclaré que le magasin, inauguré en 1983, ne répondait plus aux attentes de la compagnie, ni des consommateurs. Trop petite, sa superficie de 65,000 pieds carrés ne permettait pas à Eaton d'étaler toute sa marchandise. Par exemple, il n'y avait pas de rayon

de meubles.

La présence des deux autres magasins Eaton sur la rive nord, dont les superficies varient entre 125,000 et 150,000 pieds carrés, suffit amplement à la demande, souligne M. Picard.

Le successeur d'Eaton aux Galeries Chagnon n'est pas encore connu.

# L'histoire de la basse ville de Québec racontée par ses habitants

La basse ville de Québec a une histoire. Une histoire pleine de mystères qui ont façonné la « grande ville » et qui sont racontés par les habitants du quartier.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

Une cinquantaine de personnes travaillent depuis la mi-avril sous la direction des membres de l'Association québécoise d'animation globale inc. (AQAGI) à la préparation du spectacle-animation « Les mystères de la basse ville », dont la première présentation a eu lieu hier et la deuxième se fera vendredi à 20 h 30, au Café des Arts, 436, rue de l'Église, dans le Mail Centre-Ville. La troupe d'amateurs a aussi l'intention de présenter la pièce, cet automne, dans une grande salle de la région.

« Il s'agit des premiers fruits d'un grand spectacle qui aura lieu, l'été prochain, sur le parvis de l'église Saint-Roch, racontent au SOLEIL, Hélène Ramin, metteuse en scène, et Gilles de Looz, assistant. Tous les comédiens sont des amateurs résidents du quartier qui ont décidé de monter une pièce ensemble et de faire l'expé-

rience de se risquer devant un public. Il s'agit de pour révéler que la basse ville était et est toujours vivante malgré les préjugés qui y sont accolés. »

Le spectacle, qui comprend aussi de la danse et du chant, raconte divers événements survenus en 1840, dont la naissance des mouvements populaires dans la basse ville et la grève des charpentiers de construction navale en décembre de la même année.

« Les participants ont compris qu'il ne s'agissait pas d'un nouveau truc pour passer le temps, précise Gilles de Looz, mais que c'était un véritable travail d'apprentissage du métier de comédien où, à travers un spectacle, la personne fait le choix de montrer telle ou telle émotion tout en apprenant à dire oui ou à dire non. »

L'une des comédiennes, Aline, qui a près de 60 ans, soutient que sa participation au spectacle a changé son quotidien. Au lieu de passer ses journées devant la télé, elle affirme qu'elle a appris à vivre

autre chose en prenant le risque de dire ce qu'elle était et ce qu'elle vivait.

Mme Ramin précise par ailleurs qu'il n'y a pas eu de rédaction des textes avant la distribution des rôles. La trame d'un événement et un thème avaient été choisis puis les participants improvisaient la scène avant de la rédiger. Par contre, il a fallu de longues recherches historiques pour mettre sous les projecteurs différents éléments de la vie du quartier.

M. de Looz ajoute d'autre part que les événements de 1840 présentés dans le spectacle ont encore une résonance 150 ans plus tard en raison des transformations annoncées dans le secteur, notamment le projet de la « grande place ». « Des solidarités se sont créées à cette époque, lance-t-il. La basse ville était animée. Aujourd'hui, nous voulons redonner un cœur au quartier par l'animation et la découverte de la culture qui y existe. Ce ne sont pas les structures qui donnent une vie à la basse ville, mais ce sont les gens qui l'habitent et qui décident de faire quelque chose ensemble. »

A partir de 695\$

Coupon rabais 100\$

(Valable jusqu'au 31 juillet 1989)

**Grandeurs disponibles:**

- 6 x 8
- 8 x 10
- 8 x 12
- 10 x 12
- 10 x 14

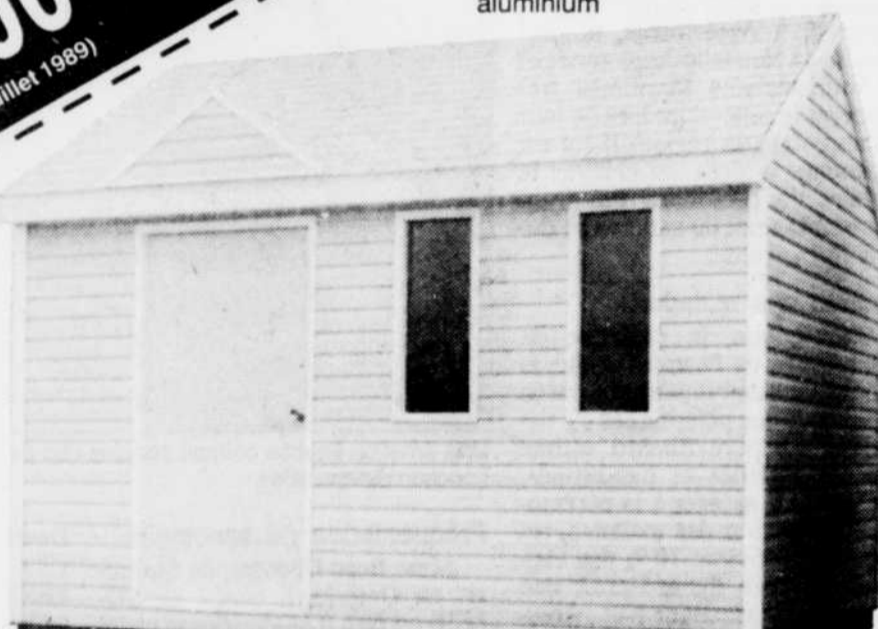
ou autres dimensions à votre goût

**Sans entretien**

Modèles en montre

CABANON

en revêtement de vinyle et aluminium



Venez constater notre qualité, service et prix compétitif!

Heures normales d'ouverture

CABANON EXPERT enr.

847-0811

1755, boul. de la Colline, Saint-Émile (coin des Érables)

DORMEZ EN PAIX ET RECEVEZ GRATUITEMENT

Couvre-matelas piqué et base à roulettes avec tout achat de 350\$ et plus

BEAUTYREST

MATTRESSES

BACKCARE ÉLITE PILLOW TOP

EN PROMOTION

Ens. 39 po 799\$  
Ens. 54 po 899\$  
Ens. 60 po 999\$

PAS BESOIN D'ÊTRE PILOTE D'AVION POUR ÊTRE DANS LES NUAGES!



RABAIS JUSQU'À 40%

Jusqu'au 30 juillet ou jusqu'à épuisement.

Boutique 1001 Nuits

Distributeur exclusif

148, BOUL. HAMEL VANIER, QUÉBEC (418) 527-5114

(entre Marie-de-l'Incarnation et Christ-Roi, dans l'édifice de Hamel électrique)

Pas de financement offert sur place

VISA MasterCard

Boutique L'HOMME

Enfin! Une collection différente...



VENTE jusqu'à 50% de rabais

Complets de marques renommées:

- OGGI
- YVES ST-GERMAIN

20% à 60%

Sur toute la collection printemps-été de marques renommées en magasin: Cacharel, Fil à Fil, Gant, Britches et autres.

Place Laurier 651-9727

La région consacrée Réserve mondiale de la biosphère

# Mulroney dévoile une plaque en l'honneur de Charlevoix

BAIE-SAINT-PAUL — La région de Charlevoix a été reconnue récemment par l'Unesco comme une Réserve mondiale de la biosphère, une distinction qu'a soulignée, hier, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, en visite dans son comté pour la troisième fois depuis les élections.

Charlevoix devient ainsi la cinquième région canadienne à être incluse dans un réseau mondial de 275 zones naturelles protégées réparties dans 75 pays.

Les réserves de la biosphère sont en quelque sorte des laboratoires à l'échelle internationale qui ont pour mission la conservation d'éléments représentatifs des écosystèmes naturels, la recherche sur l'impact des activités des humains sur le milieu et l'éducation du public.

La réserve de Charlevoix, qui s'étend de la Petite-Rivière-Saint-François à Port-au-Saumon et de la moitié du fleuve (incluant l'île aux Coudres) à la réserve faunique des Laurentides, a été choisie notamment parce qu'elle constitue un échantillon représentatif de la forêt boréale mixte et pour la proximité du Saint-Laurent.

Charlevoix compte plusieurs sites naturels exceptionnels, et les espèces fauniques rares y sont abondantes: bélugas, caribous, saumons de l'Atlantique.

Les quatre autres réserves de la biosphère au Canada sont celles de Waterton en Alberta, Long Point en Ontario, Riding Mountain au Manitoba et le mont Saint-Hilaire près de Montréal.

■ Camion incendié

Un camion-remorque de la compagnie DNS de Ville d'Anjou a été complètement incendié la nuit dernière dans la réserve faunique des Laurentides. Le feu a débuté à la suite d'une crevaillon. La remorque et le tracteur, chargé de rouleaux d'aluminium, ont été entièrement calcinés. Le conducteur s'en est tiré indemne.

En dévoilant une plaque commémorative, située tout près du Centre d'art de Baie-Saint-Paul, le premier ministre s'est attendri quelques instants, sous un soleil ardent, sur la « beauté sauvage » de cette région où il a grandi. Puis il s'est sagement révolté, en se tenant rigoureusement au texte qu'un adjoint lui avait écrit, contre « des années de négligence » qui font que « même le majestueux Saint-Laurent est menacé ».

Le ministre de la Justice du Québec, M. Gil Remillard, qui est en vacances dans la région, et le président de la commission de l'Unesco pour le Canada, M. Guy

Bourgeault, assistaient à la brève cérémonie.

M. Mulroney a fait de l'environnement le thème de sa visite par chez lui. Aujourd'hui, il doit se rendre au Centre écologique de Port-au-Saumon pour y célébrer le 25e anniversaire de l'endroit.

M. Mulroney ne parle d'ailleurs pas d'environnement que lorsqu'il va rencontrer ses commettants. Comme il l'a lui-même rappelé, cette question a été au centre des discussions de plusieurs instances internationales auxquelles participe le Canada récemment.

À la fin de l'automne, M. Mulroney en discutera d'ailleurs avec le numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev alors qu'il se rendra en URSS pour une visite officielle. Les deux hommes parleront en particulier de leur « responsabilité commune dans la protection de

l'intégrité écologique des régions arctiques ».

Le député de Charlevoix profite aussi de son séjour pour rencontrer les membres de l'exécutif de son association de comté. Il doit quitter la région le 30 juillet après quelques jours en privé avec sa famille.

Aucune annonce sur quelque sujet que ce soit n'est prévue, a indiqué l'un de ses nombreux collaborateurs qui n'ont organisé non plus aucune rencontre avec les agriculteurs du coin dont une cinquantaine, mardi dernier, avaient manifesté devant son bureau à La Malbaie.

Ils protestaient notamment contre le budget Wilson, l'élimination de subventions, le gel des prix du lait et les droits imposés par les Américains sur le porc canadien.

## VENTE DU MANUFACTURIER KAWAI




Technologie japonaise à bon prix!

Faites vite!  
Il en reste  
**3\***

**1 000\$\*** de rabais sur modèle droit 48½ po CS-35

**700\$\*** de rabais

MODELE DROIT CX-5 \*sur le prix suggéré par le manufacturier

Prix rég.: 2000\$  
**SPECIAL\* 495\$**

**JUSQU'AU 31 JUILLET**

À VOTRE SERVICE DEPUIS 25 ANS

# MUSIQUE BEAUDOIN

17, rue Desjardins, Lévis 833-2141

- Plan mise de côté
- Plan de location avec option d'achat
- Livraison gratuite partout au Québec
- Techniciens compétents à votre service
- Cours de piano et d'orgue
- Pianiste-conseiller à votre disposition

BIENTÔT CHEZ VOUS  
LA CIRCULAIRE ANNUELLE DES  
SPÉCIAUX SCOLAIRES

sopa

... par des gens d'ici

Le Spécialiste du Stylo Inc.

Place Laurier (porte # 3)  
Place Fleur de Lys (allée Sears)  
Place Jacques-Cartier

# SUPER VENTE DE JUILLET

3 DERNIERS JOURS


RABAIS  
20%  
À  
50%

SUR TOUS LES  
LUMINAIRES  
ET LAMPES  
À PRIX RÉGULIER  
EN MAGASIN

## PIERRE BOITEAU L'AUTRE BOITEAU

C'EST  
GLAIR

CENTRE MÉTROBEC  
AUTOROUTE DE LA CAPITALE  
SORTIE SAINT-JACQUES  
842-2726



## Maxima. 499 \$ par mois.

Tout d'abord, c'est la voiture qui a été nommée "Meilleure berline de l'année" par l'Association des journalistes automobiles du Canada.

Ensuite, le sondage de J.D. Power\* classe la Maxima comme étant la voiture neuve avec le moins de problèmes actuellement sur le marché.

Mais ce n'est pas tout! Toutes les Maxima sont accompagnées du programme Maxima Plus, c'est-à-dire aucun frais de service ni d'entretien pendant trois ans, ou 60 000 kilomètres!

Et nous avons gardé le meilleur pour la fin: un acompte de 2 000 \$ seulement vous permet de louer cette automobile de prestige pour 499 \$ par mois seulement

avec un bail de 48 mois.\*\*

Passez chez un concessionnaire Nissan dès aujourd'hui, et faites l'essai d'une de ces remarquables Maxima.

Comparez ensuite tous ses avantages, tout d'abord à la Legend d'Acura, puis à la Cressida de Toyota.

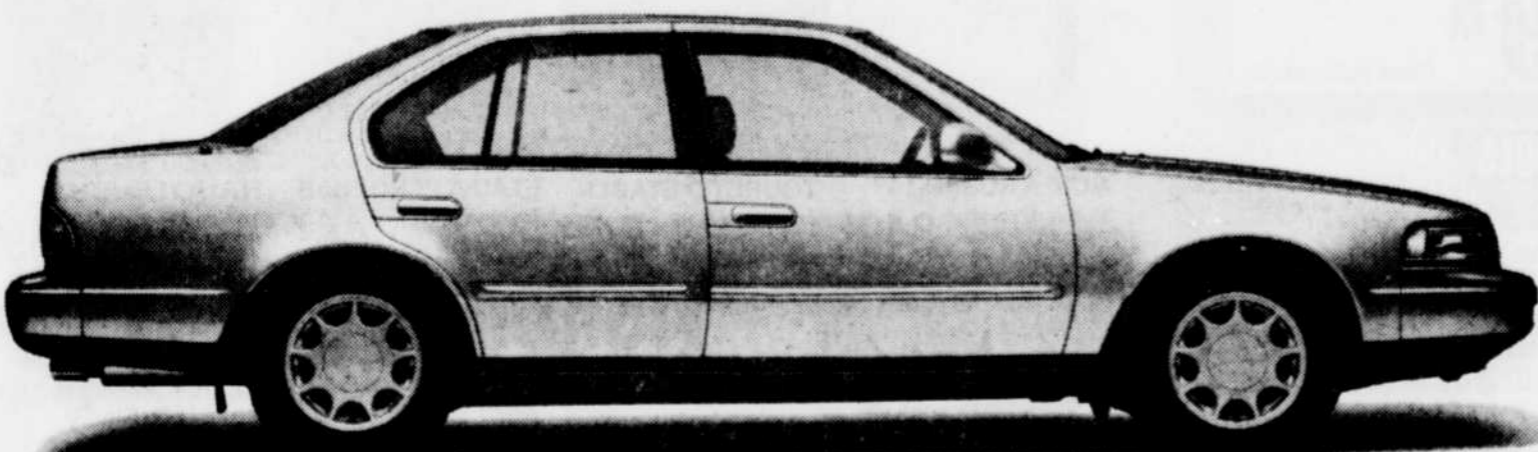
Une chose est sûre...

La Maxima aura réponse à toutes vos questions.



génial...et humain™

# Pas étonnant que les concessionnaires Toyota sautent au plafond!



\*Édition 1989 du New Car Initial Quality Survey de J.D. Power & Associates. \*\*Cette offre est conditionnelle à l'acceptation du crédit. Transport et préparation inclus. Taxe de vente et plaques en sus. Tous les détails chez votre concessionnaire.

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec.

## LA COUR D'APPEL ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY

## Les cinq juges sont divisés sur les droits du fœtus

(Trois juges de la cour d'appel maintiennent l'injonction favorable à Jean-Guy Tremblay. Ce sont les juges Yves Bernier, Marcel Nichols et Louis Lebel. Les deux autres, les juges Roger Chouinard et Christine Tourigny, rejettent l'appel de Tremblay.)

## Le juge Bernier

(...) L'enfant conçu mais non encore né, quel que soit le qualitatif de son état civil, constitue une réalité dont il doit être tenu compte. Il n'est pas un objet inanimé, ni la propriété de personne, mais une entité humaine vivante, distincte de celle de la mère qui le porte, à qui deux êtres humains ont donné existence, qu'ils ont procréé, qui, de prime abord, a droit à la vie et à la protection de ceux qui l'ont conçue.

Une personne qui pose librement un acte doit en assumer les conséquences. La grossesse n'est pas en soi une atteinte à l'intégrité physique d'une femme, une ingérence à l'égard de son corps, mais une fonction qui fait fondamentalement partie de sa nature. La règle de la nature est que la grossesse doit être menée à terme; le droit à l'interruption volontaire constitue un droit d'exception. Y recourir arbitrairement, sans motifs raisonnables, constitue en tout état de la grossesse un abus de droit. Il y aura par contre droit à l'avortement s'il y a des motifs raisonnables eu égard au stade de la grossesse; plus elle sera avancée, plus sérieux et péremptoirs devront être les motifs. Chaque cas est un cas d'espèce devant être jugé à son mérite.

Je suis donc d'avis que l'enfant conçu mais non encore né, peu importe le stade de la grossesse, possède un statut civil; qu'en principe il a droit d'être porté à terme. Il ne peut être privé de son droit naturel à la vie sans cause juste, suffisante et acceptable dans une société libre et démocratique. C'est ce que fait l'État lorsqu'il

intervient dans l'intérêt supérieur de la société pour contrer le recours abusif à l'avortement. En droit privé, c'est ce que fera la mère elle-même lorsqu'on voudra lui imposer un avortement.

Mais lorsque les intérêts de la mère sont contraires à ceux de son enfant non encore né, lorsqu'elle désire mettre fin à sa grossesse là où l'intérêt public n'est pas en jeu, c'est sans contredit au père que revient en premier lieu le droit, pour des motifs sérieux et raisonnables, non contraires à l'intérêt de l'enfant à naître, de s'opposer à l'avortement. Cet intérêt juridique se fonde sur le fait même de la conception dont le père et la mère ont également été la cause. C'est son enfant tout autant que celui de la mère, sans plus, sans moins. (...)

## Le juge Nichols

(...) Dans la présente affaire la preuve prépondérante est à l'effet que ni la vie ni la santé de la mère ne sont en danger.

J'estime donc pour ma part que le droit de l'appelante à la sécurité de sa personne n'est pas ici en cause. Ce n'est que dans le contexte du droit à la liberté qu'il convient de déterminer la limite du droit de l'appelante de disposer du fœtus dont elle est porteuse.

Sur ce point je n'ai rien trouvé dans les décisions de la Cour suprême du Canada qui puisse nous lier avec la force et l'autorité du précédent judiciaire.

La thèse de l'appelante se résume essentiellement à prétendre qu'elle peut librement recourir à l'interruption de grossesse puisque le fœtus ne jouit lui-même d'aucune garantie constitutionnelle.

Cette prétention pose carrément le problème de la limite du droit à la liberté. (...)

J'ai de la difficulté à me convaincre que les chartes, canadienne ou québécoise, reconnaissent

des droits fondamentaux au fœtus. Sur ce point je serais davantage disposé à donner raison à l'appelante.

Mais l'absence de garanties constitutionnelles en faveur du fœtus ne se traduit pas par une négation totale de ses droits ni par un exercice illimité de la liberté.

Il fut un temps où l'enfant non encore né ne possédait juridiquement aucun des attributs de la personnalité juridique. Il faisait partie du corps de sa mère comme s'il en était un organe.

Mais cette attitude a depuis longtemps été écartée. Historiquement notre société a commencé à reconnaître au fœtus une individualité propre en assortissant de sanctions diverses son élimination volontaire. (...)

Lorsque le législateur québécois a adopté les dispositions du Code civil permettant de nommer un curateur au ventre et accordant des droits patrimoniaux il n'était pas nécessaire de consacrer le droit à la vie par une disposition positive dès lors que la vie du fœtus était protégée par des sanctions d'ordre pénal.

Il serait paradoxal que le législateur ait voulu protéger les droits patrimoniaux d'un enfant non encore né tout en restant indifférent sur son droit à la vie.

(...) Maintenant que le jugement de la Cour suprême du Canada a créé un vide juridique en déclarant inconstitutionnelles les sanctions pénales prévues en matière d'avortement on réalise qu'il eût été préférable que les droits du fœtus soient spécifiquement reconduits dans la charte mais cette omission ne constitue pas une négation de ses droits. Nulle part n'est-il dit qu'un fœtus n'a pas droit à la vie; nulle part n'est-il dit qu'une femme enceinte a un droit illimité à l'avortement. (...)

## Le juge Lebel

(...) Sans se livrer à des jeux de

dictionnaires, il est difficile de nier que le fœtus, surtout parvenu à ce stade de développement, se rattache à l'espèce humaine. Il est humain au sens de ce qualificatif, même s'il n'est pas encore parvenu à la vie extérieure hors du corps de la mère. S'il reste un être rattaché à la femme enceinte il se situe cependant dans un rapport d'altérité juridique par rapport à celle-ci. Cette situation a d'ailleurs été reconnue par certaines dispositions législatives ou par leur interprétation. (...)

Au sens de la Charte québécoise, le fœtus au stade de développement où il est parvenu dans ce dossier paraît bien à la fois être et humain au sens de la loi. (...)

Dans le présent cas, nous avons à apprécier le droit de l'appelante à disposer d'elle-même et le droit du fœtus qu'elle a conçu volontairement, à la protection de la loi et à la vie. L'on admet que ce fœtus est très près du seuil de viabilité. Il s'est développé normalement. Sa santé paraît satisfaisante. Celle de la mère, au strict point de vue physiologique, n'est pas en danger. Elle veut surtout interrompre la grossesse en raison de la rupture avec son compagnon de quelques mois. Elle déclare appréhender des troubles psychologiques non spécifiés.

L'on ne niera pas par ailleurs l'importance des inconvénients et les problèmes qu'entraîne souvent la grossesse elle-même. (...) Par ailleurs, si l'injonction n'est pas accordée, la vie du fœtus est interrompue. Il ne connaîtra pas seulement des inconvénients et des difficultés: il ne vivra pas. L'on met en balance la fin immédiate de l'existence et d'autre part des inconvénients et des restrictions importantes de la vie de l'appelante. À cette étape du développement de l'enfant, la balance des inconvénients paraît clairement favoriser le fœtus et justifier la demande d'injonction.

## Le juge Chouinard

(...) Le présent pourvoi met en cause deux valeurs fondamentales

consacrées par nos Chartes des droits et libertés outre la Déclaration canadienne des droits et libertés soit le respect de la vie et le droit à l'intégrité corporelle. (...)

Je crois que la priorité du droit fondamental de l'appelante de décider en toute liberté de sa santé et de sa sécurité doit primer sur les droits sans doute importants mais non encore déterminés du fœtus. Je tiens compte d'une évolution possible de tels droits eu égard aux divers stades de son développement, soit en deux ou trois étapes ainsi que commenté notamment par monsieur le juge Beetz et madame le juge Wilson dans l'arrêt Morgentaler. (...)

Il n'est pas douteux que l'importance du droit à la vie du fœtus, du moins à compter d'un certain stade de développement, pourrait être reconnue par le législateur et même prévaloir sur le droit de la mère de disposer d'elle-même au cas d'absence de motifs suffisamment sérieux à être déterminés. (...)

Je ne crois pas pertinent de discuter longuement ici de l'intérêt de l'intimé à titre de père naturel eu égard au devoir de toute personne de porter secours à un être humain dont la vie est en péril et de lui apporter l'aide nécessaire, ainsi que l'autorise l'article 2 de la Charte québécoise des droits et libertés.

Sans nier l'opportunité du moyen procédural de l'injonction, à défaut d'une étude sérieuse je précise qu'il ne m'apparaît guère approprié dans une matière aussi personnelle que l'interruption ou la continuation d'une grossesse qui implique des droits aussi fondamentaux quant à la mère et quant à la protection de la vie (ainsi qu'envisagé dans la perspective de possibles législations futures). L'invocabilité de la personne humaine prévue notamment à l'article 19 du Code civil, le respect de certaines valeurs hors commerce sont-ils compatibles avec un tel recours et les menaces de sanctions pénales qui peuvent en résulter? (...)

## Le juge Tourigny

(...) J'en viens à la conclusion, (...) que si le droit à la sécurité des femmes enceintes est violé par une procédure qui aurait pour effet de rendre l'accès aux services d'avortement si difficile, que cela constituerait une atteinte au droit à la sécurité, serait à plus forte raison une violation, ce qui aurait pour effet juridique d'empêcher complètement l'exercice du droit garanti par l'article 7 de la charte.

C'est ce à quoi conduit, nécessairement, l'interprétation donnée par le juge de première instance aux dispositions de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et du Code civil du Québec, par le moyen desquelles il rend une ordonnance d'injonction interdisant à l'appelante de mettre un terme à sa grossesse. (...)

Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité physique et à la liberté de sa personne. Il m'apparaît que si toute personne n'est pas un être humain, parce qu'il peut y avoir des personnes morales et des personnes physiques, tout être humain est cependant une personne.

Le deuxième alinéa de l'article (1 de la Charte des droits et libertés de la personne) est encore plus clair sur cette question. Il me paraît difficile de soutenir que la personnalité juridique appartienne à d'autres qu'à des personnes. (...)

Je ne peux donc, avec égards, partager le point de vue du juge de première instance qu'un être humain puisse être autre chose qu'une personne physique. Le juge de première instance convient d'ailleurs qu'il serait difficile d'inclure le fœtus humain dans l'expression personne. (...)

À mon avis, le fœtus n'est pas une personne et ne peut bénéficier des droits accordés aux personnes par les chartes. L'interprétation de ce mot ne peut être différente selon qu'il s'agit de la Charte québécoise ou de la Charte canadienne et je crois bien fondée la décision de la Cour d'appel de la Saskatchewan dans *Borowski vs Attorney General for Canada*. (...)



Meubles Pascal

**SONY**  
Téléviseurs  
Trinitron XBR  
de 28 po. et 34 po.

Ce que vous voyez maintenant est un triomphe technologique qui permet de perpétuer la réputation d'avant-gardisme de Sony. Ce qui en fait un véritable chef-d'œuvre, c'est son impressionnante qualité de reproduction. Qu'il s'agisse entre autres de ses performances sonores ou de l'harmonie de son design, la nouvelle série de moniteurs/récepteurs Trinitron XBR de Sony établit de toutes nouvelles normes de références.

Une qualité d'image à la mesure de sa dimension. Une définition d'image à 600 lignes horizontales.

La conception des téléviseurs à longtemps visé deux objectifs: offrir le plus vaste écran possible tout en assurant une reproduction d'image la plus réaliste qui soit. Le développement de la technologie exclusive à Trinitron a permis d'offrir un écran à la fois large et verticalement plat, sans aucune distorsion apportant une toute nouvelle dimension à la définition de l'image comme à celle du format.

La stéréophonie. Une innovation qui s'entend.

Chez Sony, nos ingénieurs accordent autant d'importance à la qualité sonore que visuelle. En concevant ce qui peut être qualifié de dernier cri en matière de technologie télévisée, nous y avons incorporé quatre haut-parleurs stéréo munis du circuit Matrix Surround™ exclusif à Sony.

La perfection faite vidéo...

Un pur ravissement pour l'œil. Le design a toujours sa part prépondérante du concept Trinitron, mais cette fois, Sony va plus loin avec des lignes épurées rehaussées d'un fini gris pierre ou marbre noir.

Bien branché. De nos jours, un téléviseur se doit d'être bien plus qu'un téléviseur. C'est pourquoi nous avons intégré à nos appareils de multiples entrées/sorties audio et vidéo.

Ces nouveaux appareils de la gamme Trinitron XBR de Sony marquent un tournant dans l'histoire de la technologie audiovisuelle. La supériorité de l'image, du son et du design donnent naissance à une toute nouvelle génération de téléviseurs.

Que dire de plus, sinon que **SONY** a créé un téléviseur qui surpasse tout ce qu'ils ont pu fabriquer.



TRINITRON 28 po.  
#27SXR10 avec télécommande

**1699\$** Boni — Base gratuite

TRINITRON 34 po.  
#KV32SXR10 avec télécommande

**2999\$** Base optionnelle

**2 SUPER MODES D'ACHAT**

SI CREDIT BANCAIRE APPROUVE — ACHAT MINIMUM 750\$

CHOIX #1 AVANTAGE - AUCUN INTERET AUCUN PAIEMENT AVANT Le 3 décembre 1989

CHOIX #2 AVANTAGE - TAUX PREFERENTIEL AUCUN DEPOT

Payez en 24 versements mensuels consécutifs égaux au taux du programme: "1. Avantage du Taux Préférentiel"

\*Exemple BANQUE DE MONTREAL Taux préférentiel en date du 1<sup>er</sup> mai 1989 — 13,9% par année

Achat	Fr. de crédit	24 versements de	Coût total
750\$	109,92\$	35,83\$	859,92\$

\*Ce mode de paiement est basé sur un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel fixé par la Banque de Montréal, en vigueur le premier jour courable de chaque mois.

Pascal  
Place Laurier  
2700, boul. Laurier  
659-4816

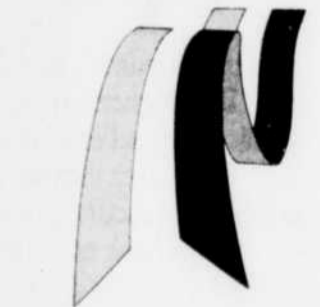
Meubles Pascal

**VENTE** anniversaire

PAYEZ LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1989

**SANS INTERET**

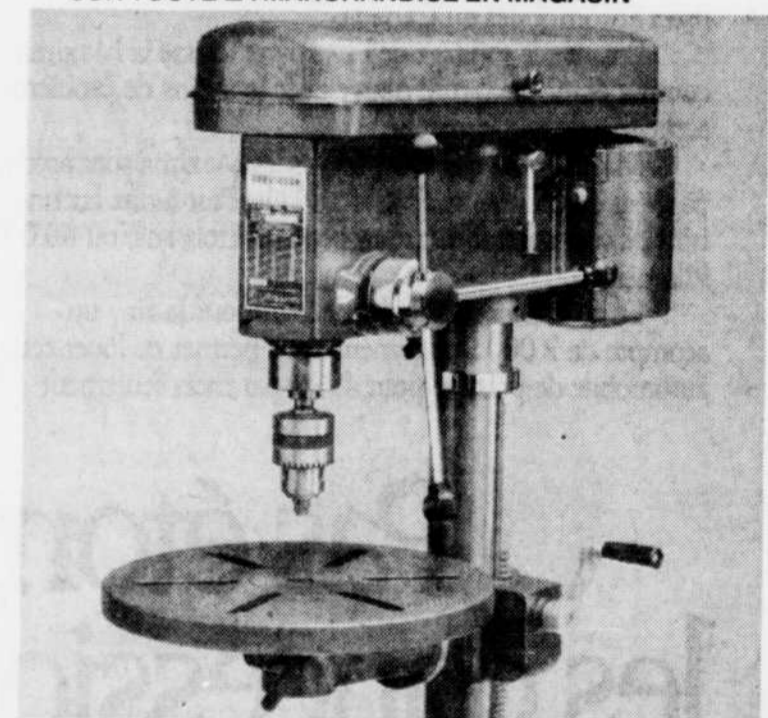
SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN



PLUS DE 400 SPECIAUX EN MAGASIN

Demandez notre catalogue 1989

Manuel d'instruction français et anglais



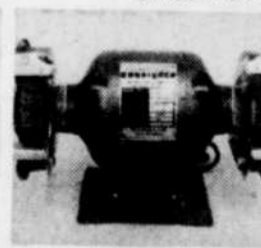
PERCEUSE À COLONNE 5/8"  
16 vitesses, moteur 3/4 inclus, révolution de 195 à 3500 TR/MIN. Un outil de haute précision.

**229\$**



SCIE À RUBAN 14"  
Modèle de plancher, moteur 1 HP inclus

**349\$**



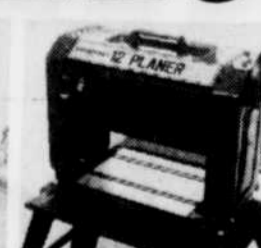
TOURET D'ÉTABLI  
6 po moteur 1/2 HP n°1011 Qualité professionnelle

**549\$**



ÉTAU À PERCEUSE  
Transversal, 4"

**449\$**



RABOTEUSE  
12x6 po d'épaisseur moteur 2 HP inclus #1017 base en sus

**549\$**

**NORDIQUES**

**GARANTIE de 2 ans**

Sujet à approbation de crédit ACHAT MINIMAL: 400\$

QUÉBEC  
613, 1<sup>re</sup> Avenue G1L 3J6  
(face à la 6<sup>e</sup> Rue)  
(418) 525-4811

STE-FOY  
969, route de l'Église G1V 3V4  
(près de Quatre-Bourgeois)  
(418) 657-3832

Prix valides jusqu'au 31 août 1989 ou jusqu'à épuisement.

LA COUR D'APPEL ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY

Depuis le jugement de la Cour suprême en 1988

# Événements et décisions se succèdent et se contredisent

OTTAWA (D'après PC-CP) — Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelle la législation canadienne concernant l'avortement.

Dans une décision majoritaire, qui concernait les actes posés par le Dr Henry Morgentaler, les juges du plus haut tribunal du pays ont jugé que l'article 251 du Code pénal voté par les Communes en 1969, interdisant l'avortement sauf lorsque la santé ou la vie de la mère était en danger, violait le droit à la sécurité de sa personne, tel que garanti par la Charte canadienne des droits et libertés de 1982.

Le lendemain, 29 janvier, le gouvernement conservateur, par la voix de son ministre de la Justice, Ray Hnatyshyn, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'utiliser la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits et libertés pour se soustraire à la décision de la Cour suprême et rétablir la législation sur l'avortement.

Le 1er février 1988, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il entreprendrait une série de consultations avec les provinces sur l'avortement afin de développer un consensus sur la marche à suivre.

En mai 1988, le gouvernement Mulroney a proposé de soumettre la question de l'avortement à un vote libre à la Chambre des Communes, mais la proposition n'a pas fait l'unanimité.

Le 20 mai, une résolution présentée aux Communes contenait trois volets, dont l'un favorisait l'option pro-vie, l'autre l'option pro-choix, et la troisième prévoyant que l'avortement serait interdit après un certain nombre de semaines. Les députés devaient choisir majoritairement une de ces trois options.

Le 13 juillet 1988, le gouvernement a demandé à la Cour suprême de retarder le prononcé de son jugement dans la cause Borowski sur les droits du fœtus pour lui donner le temps de légiférer en matière d'avortement. Le plus



Dr Henry Morgentaler

haut tribunal du pays a refusé la requête.

Le 28 juillet 1988, à la suite d'un vote libre à la Chambre, le gouvernement échouait dans sa tentative de dégager une position majoritaire à partir de sa résolution en trois volets du mois de mai.

Le 9 mars 1989, la Cour suprême du Canada a refusé de se prononcer sur les droits du fœtus en rejetant la requête de l'ancien ministre du Manitoba, Joseph Borowski qui voulait faire reconnaître que la Charte des droits et libertés protégeait la vie du fœtus.

Dans le discours du Trône ouvrant le 34e Parlement, lu le 3 avril 1989, le gouvernement n'a fait aucune référence à la question de l'avortement.

Le 7 juin 1989, le premier ministre a indiqué pour la première fois qu'un projet de loi pourrait être présenté aux Communes dès l'automne prochain.

Le 6 juillet 1989, un tribunal de Winnipeg a cassé une demande d'injonction présentée par un père qui voulait empêcher sa compagne de se faire avorter.

Une semaine plus tard, la cour suprême de l'Ontario a annulé une injonction accordée à son compagnon par un tribunal de première instance et qui empêchait Barbara Dodd, de Toronto, de se faire avorter.

Au même moment, à Val-d'Or, le juge de la cour supérieure Jac-

ques Viens a accordé à Jean-Guy Tremblay une injonction interdisant à son ex-amie Chantal Daigle de se faire avorter invoquant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et un article du Code civil identifiant le droit d'un enfant à naître.

Le 14 juillet, Chantal Daigle a déclaré sous serment que sa relation avec Jean-Guy Tremblay s'é-

tait détériorée en février et qu'elle refusait d'avoir un enfant de cet homme. Elle a aussi affirmé que Tremblay avait abusé d'elle physiquement et verbalement.

Trois jours plus tard, le juge Jacques Viens de la cour supérieure du Québec a accordé une injonction permanente empêchant Chantal Daigle de se faire avorter. Pour la première fois au Canada,

un juge octroyait au fœtus un statut d'être humain et le plaçait sous la protection de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Le 19 juillet, Mme Daigle obtient la permission d'en appeler de l'injonction l'empêchant de se faire avorter de son fœtus de 20 semaines.

Le lundi 24 juillet, le premier

ministre Brian Mulroney, à l'issue d'une réunion de son cabinet au lac Meech a clairement indiqué qu'un vote libre serait probablement tenu aux Communes sur l'avortement dès l'automne.

Hier, trois juges sur cinq de la Cour d'appel du Québec ont rejeté la requête de Chantal Daigle d'obtenir un avortement et maintenu le jugement Viens.

# LA TRILOGIE CELLULAIRE

**3** modèles à votre choix

- TRANSFORMABLE
- PORTATIF
- FIXE

**3** grandes marques

AA MOTOROLA CELLULAIRE GE MITSUBISHI

**3** services

- VENTE
- LOCATION
- INSTALLATION

Centre Cellulaire Plus

Bell Cellulaire

Bell Cellulaire, les manufacturiers et

**LA CLEF DE SOL inc.**

la trilogie gagnante en matière de cellulaire

# La clef

boul. de la Capitale  
sortie Pierre-Bertrand Nord  
840, Bouvier  
627-0840

2, rue Saint-Jean  
angle Salaberry  
524-8431

Grace

de Place Laurier

**DERNIÈRE SEMAINE**

ferme ses portes après 34 ans de présence à Québec

jusqu'à **70%** de rabais

sur la nouvelle collection d'automne et sur les robes de soirée.

Hâtez-vous afin de profiter du choix encore disponible!

Grace

notre Boutique

Place Laurier 653-2333

p. 103

# Laisser HERVIK,

## ce n'est pas facile...

## LA COUR D'APPEL ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY



Jean-Guy Tremblay a confiance que Chantal Daigle mène sa grossesse à terme et mette au monde un enfant en bonne santé.

## Le père admet avoir reçu de l'argent d'un groupe pro-vie Jean-Guy Tremblay garde espoir de se réconcilier avec Chantal Daigle

MONTRÉAL — Jean-Guy Tremblay a changé d'idée. Il gardera l'enfant si Chantal Daigle n'en veut plus après quelque temps ; il ne le confiera plus à son propre père. « Je vais avoir mon enfant ; j'en suis fier. »

par LIA LEVESQUE  
de la Presse canadienne

Maintenant que la cour d'appel lui a donné raison en contraignant Chantal Daigle à mener sa grossesse à terme, Jean-Guy Tremblay veut lui laisser le temps de souffler. La mère, Chantal Daigle, « a besoin de tranquillité ». « Elle a besoin de penser. J'ai besoin de penser. L'enfant a besoin d'amour. Il mérite de vivre en paix. »

Il a confiance que Chantal Daigle mène sa grossesse à terme et mette au monde un enfant en bonne santé.

Pendant les premiers mois de la vie de l'enfant, il souhaite que le bébé reste avec sa mère. « L'en-

fant naissant a besoin de sa mère. Moi, je ne donne pas de lait », a-t-il répondu aux journalistes qui lui demandaient pourquoi il ne voulait pas de l'enfant dès sa naissance, puisqu'il affirme que la paternité commence « dès la conception ». « Je ne suis pas pour me piquer aux hormones pour donner du lait », a-t-il répliqué.

Il ne perd pas espoir de se réconcilier avec la jeune Chantal Daigle, 21 ans. Aux journalistes qui le lui demandaient, il a d'abord répondu « dans le temps comme dans le temps ». Mais, ensuite, il a ajouté : « Je vais lui dire que je l'aime. Je n'ai pas fait ça pour lui nuire. »

Quand l'enfant sera plus vieux, il n'écarte pas la possibilité d'en demander la garde, si Chantal n'en veut plus ou si elle veut le donner en adoption. Pas question

que l'enfant soit adopté. « Je vais me battre. »

Il se dit prêt à aider financièrement Chantal Daigle, lorsque l'enfant naîtra. « C'est moi qui vais faire vivre mon enfant. S'il faut que je fasse vivre Chantal, je vais le faire. »

D'emblée, il affirme que Chantal Daigle a été « manipulée », notamment par sa famille. « Je la connais Chantal. J'ai sorti avec neuf mois. » Selon lui, elle a toujours voulu garder l'enfant.

Lui affirme ne pas être manipulé par les groupes Pro-Vie, même s'il avoue avoir reçu d'eux une certaine somme d'argent « comme ami ». Il refuse de donner le montant. « C'est personnel. » M. Gilles Grondin, d'un groupe Pro-Vie du Québec, a admis lui avoir versé une certaine somme d'argent pour l'aider à payer ses avocats.

### Terrible expérience

Toute cette cause, pour Jean-Guy Tremblay, est maintenant finie. Il affirme avoir vécu « une ter-

rible expérience ». « On ne devrait pas avoir à aller devant les cours pour avoir un bébé. »

Il n'est plus question de poursuivre Chantal Daigle parce qu'elle aurait entaché sa réputation en déclarant avoir été battue par lui. Sur ce point aussi, Jean-Guy Tremblay avoue avoir changé d'idée. « Tout va être fini avec les poursuites. » Son avocat, Me Henry Kelada, l'excuse d'ailleurs. Selon lui, Jean-Guy Tremblay a dit cela « sous l'effet du stress et de la nervosité ».

### Cour suprême

Advenant le cas où Chantal Daigle décide d'aller en appel devant la Cour suprême, Jean-Guy Tremblay n'a pas l'intention de s'opposer. « Nous sommes sûrs que la Cour suprême confirmera la décision de la cour d'appel. Le foetus est un être humain. La femme a un droit sur son corps mais pas au point d'empiéter sur le droit d'autrui et cet autrui, c'est le foetus. Le fait d'avorter peut constituer un abus de droits. »

Un tel appel en Cour suprême d'ici la 24e semaine de grossesse, selon Me Kelada, serait carrément « illusoire ».

Il faudrait d'abord que trois juges se penchent sur la permission d'en appeler, puis que cinq juges étudient le fond de la question. Tout ça d'ici la 24e semaine, puisque l'avortement est autorisé dans certains États des États-Unis jusqu'à cette échéance.

En plein été, il lui paraît peu probable que les juges de la Cour suprême tranchent aussi vite la question.

Du même souffle, Me Kelada avoue que les pressions des deux clans, pro-vie et pro-choix, pourraient influencer la rapidité avec laquelle la cause pourrait être traitée, surtout qu'il s'agit « d'une personne humaine dont la vie est en danger ». Des manifestations sont déjà prévues, de part et d'autre.

## Un jugement qui ouvre la porte aux hypothèses les plus farfelues

Le simple fait qu'une femme enceinte fume et que le père présumé estime que la santé du foetus est menacée pourrait justifier une demande d'injonction.

par PIERRE PELCHAT  
LE SOLEIL

« À la limite, la décision de la cour d'appel de maintenir l'injonction interdisant à Chantal Daigle de se faire avorter pourrait conduire à de telles situations », a commenté, hier, Mme Nicole Duplé, constitutionnaliste et professeur de droit à l'université Laval.

Appelée à commenter ce jugement, Mme Duplé a affirmé que la décision majoritaire des cinq juges ne lui semblait pas fondée sur des arguments juridiques. « Bien des affirmations des juges

qui ont maintenu l'injonction ne sont pas très étayées en droit. Deux juges de la majorité n'ont pas référé à la Charte des droits », a-t-elle observé.

Les juges de la majorité ont reconnu au foetus une existence distincte de la mère. « Les juges affirment que la grossesse est une fonction naturelle et que le fait d'avorter est l'exception. Qu'est-ce qu'il y a de juridique dans cette affirmation ? » a-t-elle demandé.

Un des juges qui s'est prononcé en faveur de l'injonction n'a pas justifié sa décision juridiquement, a-t-elle souligné.



Me Nicole DUPLÉ

Par ailleurs, elle croit que ce jugement aura peu d'impact au plan juridique dans les autres provinces canadiennes compte tenu que le code civil québécois est plus généreux envers le foetus.

## Les juges de la Cour suprême pourraient être rappelés d'urgence

OTTAWA (PC) — Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Brian Dickson, envisageait hier la possibilité de rappeler d'urgence ses collègues afin d'entendre dans les plus brefs délais l'appel que logeront ce matin les avocats de Chantal Daigle devant le plus haut tribunal du pays.

Un porte-parole du bureau du greffier de la Cour suprême a indiqué que la cour avait été informée par téléphone hier que les avocats de Mme Daigle seraient à Ottawa aujourd'hui pour déposer une requête en appelant de la décision de la cour d'appel du Québec de maintenir l'interdiction faite à la jeune femme par la cour supérieure de subir un avortement.

Il faudra toutefois attendre que la requête soit formellement faite

avant que le juge Dickson prenne une décision sur le rappel d'urgence de la cour, dont les juges sont présentement en vacances, a ajouté ce porte-parole qui a requis l'anonymat.

Les délais d'audition sont généralement longs à la Cour suprême, a précisé le porte-parole, mais rien n'exclut que, dans les circonstances, la requête de Mme Daigle soit entendue très rapidement.

## Un avortement demeure encore possible aux É.-U.

WASHINGTON — Si elle décidait de se faire avorter aux États-Unis, Chantal Daigle aurait le choix entre une dizaine d'États qui permettent encore l'avortement, à certaines conditions.

par MAURICE GIRARD  
de la Presse canadienne

Il y a certes l'État très « libéral » de New York, mais aussi le Maine et le Vermont, près de la frontière canadienne, ou la Californie, le District de Columbia, Hawaii, l'Iowa, le Nouveau-Mexique et Washington.

Aux États-Unis, la reprise du débat sur l'avortement date à peine de trois semaines, quand la Cour suprême a statué, le 3 juillet, qu'un État avait le droit d'interdire aux hôpitaux et aux médecins de leur territoire de pratiquer l'avortement.

Par une faible majorité d'une voix (5 à 4), le plus haut tribunal américain brouillait les cartes et déclenchait une controverse que l'on croyait réglée par la décision historique de 1973 dans la fameuse cause Roe contre Wade, qui conféraient un statut de légalité à l'avortement.

De façon grossière, la situation du Canada peut se comparer à

certaines égards avec celle des États-Unis. Dans les deux pays, la décision du plus haut tribunal a eu le même effet : retourner le problème aux élus.

Aux États-Unis, même après plus de huit ans de régime conservateur, une majorité d'Américains continue de favoriser l'avortement à certaines conditions, bien que le pourcentage ait baissé de six points en un an (51 %) selon un sondage du magazine *Newsweek*. Les Canadiens partagent à peu près le même sentiment.

Si députés du Parlement d'Ottawa et membres du Congrès sont aussi divisés que le reste de la population sur la question, par contre tant le premier ministre Brian Mulroney que le président George Bush ont affiché leur préférence contre l'avortement, bien que du côté américain, le président fasse preuve d'un peu plus de zèle.

Au Canada, le premier ministre Mulroney a déclaré que le gouvernement conservateur pourrait présenter un projet de loi au cours de la prochaine session du Parlement.

Aux États-Unis, la situation reste plus confuse. La décision du plus haut tribunal a provoqué une telle fureur que plusieurs analystes pensent que l'avortement constituera le thème principal des prochaines campagnes électorales, que ce soit au niveau de l'État ou de la nation entière.

Au lendemain de la décision, les partisans pro-vie n'ont pas perdu de temps et ont transposé leur campagne au New Jersey dans l'espoir d'en faire une cause célèbre à l'élection au poste de gouverneur.

Mais, compte tenu du haut degré d'émotivité que toute la question soulève, plusieurs hommes et femmes politiques américains pourraient conclure un pacte tacite et refuser carrément d'aborder le sujet en campagne électorale, préférant se concentrer sur des questions plus « locales ».



Barbara Dodd et son ami Gregory Murphy, lors de leur passage à Québec hier.

## Venue à Québec, Barbara Dodd se réjouit de la décision des juges

Barbara Dodd était venue rencontrer Chantal Daigle à Québec, hier. Malheureusement pour elle, celle-ci a patiemment attendu le jugement de la cour d'appel du Québec à son domicile de Val-d'Or. Cependant, Mme Dodd s'est réjouie de la décision rendue par le tribunal qui empêche Mme Daigle de se faire avorter.

par ALAIN CASTONGUAY  
LE SOLEIL

« C'est magnifique », a-t-elle répondu lorsqu'interrogée sur sa réaction face au jugement. Rejointe au restaurant de l'aéroport de Sainte-Foy, en fin d'après-midi, elle s'appretait à retourner à Toronto en compagnie de son ami de coeur, Gregory Murphy.

Elle venait à Québec pour convaincre Chantal Daigle de garder son enfant, quelle que soit la décision de la cour d'appel. Dans une lettre adressée aux médias, elle prie Mme Daigle : « Pense au bébé qui repose dans ton sein et qui plaide pour sa vie. » Elle s'est dit déçue de ne pouvoir la rencontrer.

Elle reconnaît que la décision de la cour d'appel risque de créer

un gros chaos — « a big mess » — à cause du vide juridique qui persiste et du précédent créé par la cause Daigle-Tremblay. C'est elle qui a suggéré l'idée de ce voyage à Québec à son ami Gregory, dont c'était le 24e anniversaire de naissance hier.

Tous les deux ont tenu à souligner qu'ils avaient payé le voyage à Québec avec leur propres deniers. « Nous ne sommes en aucune façon encouragés par quelque organisation que ce soit et personne n'a payé pour que nous venions ici », a indiqué Murphy.

Mme Dodd se sentait « concentrée par le sort de l'enfant de Chantal », de là le but de ce voyage. Elle pensait la rencontrer au palais de justice où le jugement de la cour d'appel était rendu à 15 h, hier.

Elle a vécu la même aventure

que Mme Daigle. Son ancien ami de coeur avait tenté, il y a quelques semaines, de l'empêcher de se faire avorter. Gregory Murphy, qui s'est réconcilié avec elle depuis, avait obtenu une injonction du juge John O'Driscoll de la cour suprême de l'Ontario, le 4 juillet dernier.

Cependant, une semaine plus tard, un autre juge de la même cour a levé l'injonction et le Dr Henry Morgentaler a mis fin à la grossesse de Barbara Dodd quelques heures après. Par contre, le 18 juillet dernier, elle affirmait, en conférence de presse, avoir été manipulée par les groupes pro-avortement et disait regretter sa décision de se faire avorter. Murphy l'accompagnait à ce moment-là.

Là-dessus, elle explique qu'elle ne s'est pas soucieuse de l'opinion des gens, mais ajoute que la majorité des personnes qui lui en parlent la félicitent de son geste, celui d'avoir admis qu'elle avait été « manipulée ». « Seuls les militants pro-avortement m'ont insultée à la suite de cette volte-face. »

## Un groupe d'hommes appuie Chantal

MONTRÉAL (PC) — Un groupe d'hommes oeuvrant dans plusieurs secteurs d'activités a accordé son appui, hier, à Chantal Daigle. Parmi eux... nul autre que Jean-Paul Belleau.

De fait, c'est le comédien Gilbert Sicotte qui jouait Jean-Paul Belleau dans le téléroman *Des Dames de coeur* qui a inscrit son nom sur la liste des hommes qui appuient la cause.

Le manifeste des femmes du Québec, cosigné par ces hommes, demande entre autres la levée de l'injonction qui interdit à Chantal Daigle de se faire avorter, ainsi que des services d'avortement accessibles et gratuits dans toutes les régions du Québec.

En conférence de presse hier à Montréal, le Collectif masculin contre le sexisme a dévoilé une liste de personnalités masculines qui appuient à la fois Chantal Daigle et les revendications de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit. C'est d'ailleurs la coalition qui avait demandé au collectif masculin de recueillir l'appui d'hommes à la cause féministe.

Parmi les signataires, on reconnaît Pierre Paquette, président du Conseil central de la CSN à Montréal, au nom de son organisme et en son nom, les comédiens Rémy Girard (Luc, l'ami d'Evelyn dans *Des Dames de coeur*) et Germain Houde ; l'écrivain Gaston Miron, le Dr Serge Mongeau, les sociologues Marcel Fournier, Germain Dulac et Claude Boucher ; l'écrivain Pierre Vallières, ainsi que plusieurs intervenants auprès des hommes violents.

Au cours de la conférence de presse, un représentant du NPD-Québec « et père de trois enfants » Alain Tassé a soutenu la cause, de même qu'un représentant d'un groupe de planning familial.

Tous les hommes qui sympathisent à la cause sont d'ailleurs invités à donner leur nom ou celui de leur organisme en composant le 526-6576, qu'ils soient « simples mortels » ou représentants de groupes.



Le président américain George Bush fait preuve de zèle pour contrer le droit à l'avortement.

LA COUR D'APPEL ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY

Au Québec

# Le gouvernement se réjouit, le PQ est déçu

Pendant qu'au nom du gouvernement Bourassa, le ministre Claude Ryan se réjouissait de la décision de la cour d'appel dans l'affaire Chantal Daigle, hier, le chef du PQ, M. Jacques Parizeau a soutenu que le Québec devrait combler le vide juridique qui existe présentement en légiférant lui-même sur l'avortement.

par MICHEL DAVID  
LE SOLEIL

Selon M. Ryan, la cour d'appel a fait preuve de « sagesse et de réalisme » en maintenant l'injonction interdisant à Mme Daigle de se faire avorter. « Si elle avait agi en sens contraire à ce moment-ci, elle aurait implicitement tranché des questions qu'il ne lui appartient peut-être pas de trancher », estime-t-il.

Dénonçant la « grave carence législative » qui existe depuis que la Cour suprême a invalidé l'article 251 du Code pénal, M. Ryan a rejeté sur le Parlement fédéral la « très grande responsabilité » de

fixer les limites qui séparent les droits de la femme et ceux de l'enfant à naître.

Dans ces conditions, les juges ont agi sagement en se limitant « au problème très concret qui était soumis à son attention », estime M. Ryan. Selon lui, « l'opinion commune reconnaît un certain droit à l'avortement et il sera reconnu dans toute législation à venir », mais il n'appartient pas aux juges d'en définir les conditions.

**Parizeau déçu**

M. Jacques Parizeau a dit trouver « surprenant et décevant » le jugement de la cour d'appel. « Chaque année, il y a environ 21,000 Québécoises qui subissent

un avortement. Vous vous rendez compte dans quelle situation elles pourraient se retrouver ? »

Le chef du PQ estime que le jugement d'hier pourrait avoir des « impacts juridiques et constitutionnels considérables », dans la



Jacques Parizeau voudrait que le Québec légifère.

mesure où il s'appuie sur la Charte québécoise des droits et le code civil.

« Tout le monde prend toujours pour acquis que l'avortement est une question fédérale. Mais si on interdit un avortement en fonction de lois québécoises, ça veut donc dire qu'on peut autoriser un avortement en fonction des lois québécoises. Il est donc possible que l'avortement soit de juridiction provinciale. Ça peut changer bien des choses », a-t-il expliqué.

Dans ces conditions, M. Parizeau est d'avis que le gouvernement du Québec doit combler le vide juridique actuel en légiférant lui-même sur l'avortement. « Écoutez, une femme enceinte sur cinq se fait avorter. On ne peut pas laisser ça en l'air en se disant que les cours décideront des cas particuliers. On s'adresse à des centaines de milliers de femmes ». M. Parizeau a dénoncé « l'im-

provisation » du gouvernement Bourassa sur une question aussi grave. Il a dit trouver « incompréhensible » que M. Ryan prétende parler au nom du gouvernement, alors qu'il admet ne pas avoir communiqué avec le premier ministre et que le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, est en vacances.

« Je n'ai jamais vu ça. À une autre époque, si un ministre avait dit qu'il n'avait pas rejoint le patron et qu'il prétendait parler au nom du gouvernement, il se serait fait passer un savon », a-t-il lancé.



Claude Ryan, parlant au nom du gouvernement, s'est réjoui de la décision de la cour d'appel.

## Pour la Coalition pro-avortement Le jugement insulte les droits des femmes

La présidente de la Coalition en faveur de l'avortement libre et gratuit, Mme Manon Bouchard, a été « surprise et surtout enragée de voir que la justice n'a pas tenu compte de la demande de Chantal ».

par ANDRÉ BELLEMARE  
de la Presse canadienne

« C'est une insulte aux droits des femmes, le reniement total de notre droit de disposer de notre corps. Nous sommes vraiment perturbées par cette décision-là mais nous allons continuer à nous organiser afin de faire reconnaître ce droit-là », a ajouté Mme Bouchard en réaction au jugement de la cour d'appel, hier.

Elle a assuré Chantal Daigle de l'appui entier de la Coalition si la jeune femme décide de défier l'injonction « parce qu'elle en a assez d'une grossesse non désirée ».

« Peu importe ce qu'elle décidera, nous allons la soutenir », a dit Mme Bouchard en précisant bien que son groupe n'incite pas précisément Chantal Daigle à défier le jugement du plus haut tribunal au Québec.

Par ailleurs, Me Jocelyne Olivier, conseiller juridique du Conseil du statut de la femme, a expliqué qu'elle ne s'attendait pas à une telle décision d'une majorité de juges de la cour d'appel.

L'organisme qu'elle représente analysera la portée et l'ampleur du jugement, les motifs qui ont amené la cour à trancher dans ce sens.

« Suite à cette décision, il y a

plusieurs questions qui vont se poser ».

Me Olivier a dit que le Conseil du statut de la femme a toujours prétendu que la décision de porter un enfant jusqu'à terme ou d'interrompre la grossesse n'appartient qu'à la femme en dernier recours.

Le porte-parole de l'autre groupe, celui de pro-vie, Me Émile Cola, n'a pas caché sa satisfaction et celle de son mouvement. « Je ne crie pas victoire mais je dis que finalement, la rationalité l'a emporté sur l'émotivité », a-t-il dit. Dans le cas présent, on a reconnu les droits de la personne, aussi bien de la femme que pour l'homme et l'enfant conçu et non encore formé.

**Un jugement sage**

L'avocat montréalais a répété les arguments qu'il propose depuis des années en faveur du droit du foetus, de la responsabilité de la future mère une fois qu'elle a conçu un enfant et des droits aussi des autres personnes que la femme.

« Il faut le dire dans toute cette affaire-là et cesser de s'adonner à l'émotivité ; il faut arrêter de croire que les femmes ont tous les droits et que les hommes et les enfants à naître n'en ont pas », a dit encore Me Cola dans une entrevue à la radio.

# L'ingérence des hommes et la violation des droits irritent les groupes pro-choix

MONTREAL (PC) — La décision de la cour d'appel empêchant Chantal Daigle de se faire avorter n'a pas tardé à faire couler son lot d'encre, comme on pouvait s'y attendre.

**Imposition religieuse**

À la Fédération des femmes du Québec — qui regroupe 99 associations et représente environ 75,000 femmes —, c'est l'indignation. « Le pouvoir suprême du géniteur a été reconnu par la cour d'appel. De très nombreuses batailles juridiques et politiques sont en vue », indique un communiqué de la fédération.

« À partir de l'argument du droit du foetus, c'est le pouvoir des hommes sur les femmes qu'on légitime et qu'on reconnaît juridiquement », ajoute-t-on.

Pour Andrée Côté, porte-parole des groupes pro-choix du Québec, il s'agit là d'une nette ingérence du père dans une question exclusivement personnelle. Elle accuse les tribunaux québécois de favoriser la violence conjugale.

Les organismes pro-choix s'inquiètent beaucoup des répercussions de ce jugement. Ils craignent maintenant que n'importe quel individu puisse réussir à empêcher une femme de se faire avorter.

Le mouvement se dit prêt à appuyer financièrement Chantal Daigle si la jeune femme décide de se rendre jusqu'en Cour suprême.

Des manifestations sont aussi prévues aujourd'hui à Montréal, ainsi que devant le parlement de Québec à 19 h.

Le Dr Paul Auclair, vice-président du Mouvement pour le respect de la vie, est quant à lui satisfait du jugement. Le médecin espère que le couple reprendra la vie commune, pour donner à l'enfant l'affection et la sécurité auxquels il a droit.

« néanderthalien » et « une preuve que les lois peuvent être utilisées pour réduire les femmes au rang d'esclaves de reproduction ».

**Les politiciens discrets**

Côté politiciens, les avis sont partagés et on tentait, hier, de se faire discrets.

Le député libéral de Hull-Aylmer, Gilles Rocheleau, partisan avoué pro-vie, estime que le gouvernement canadien a manqué à son devoir ces dernières années en ne voulant pas légiférer sur la question. « Dans ce vide juridique, les juges n'avaient pas d'autre choix que d'appliquer la Charte des droits et libertés. » Selon lui, les libéraux sont aussi tiraillés sur la question de l'avortement.

Même son de cloche du leader libéral à la Chambre des Communes, Herb Gray.

Le député conservateur de Duvernay, Vincent Della Noce, pro-

pose quant à lui la tenue d'un référendum sur « l'épineuse question » de l'avortement, à l'automne prochain. A l'issue du caucus conservateur tenu à Ottawa au début de la semaine, M. Della Noce a mis en lumière l'expérience italienne de 1982, « qui démontre clairement la pertinence de la tenue d'une semblable consultation populaire ».

Mme Monique Vézina, ministre conservatrice pro-choix, a qualifié la décision de la cour d'appel « d'inhumaine ». « Je trouve que c'est une situation désolante, voire inhumaine, et cette décision confirme la nécessité de penser à un projet de loi le plus tôt possible. »

Mme Louise O'Neill, coprésidente du Comité Québec du caucus néo-démocrate fédéral, a réagi avec tristesse et colère à la décision de la cour d'appel. Pour elle, ce jugement ouvre la porte à de multiples interventions futures dans la vie des Québécoises.

## Libéraux et néo-démocrates fulminent Le fédéral accusé d'être responsable du fouillis

OTTAWA — Libéraux et néo-démocrates ont accusé hier à Ottawa le gouvernement Mulroney d'être responsable des démêlés judiciaires de Chantal Daigle.

par GUY TAILLEFER  
de la Presse canadienne

Le jugement rendu par la cour d'appel démontre à l'évidence, selon eux, la nécessité pour le gouvernement conservateur de « clarifier la situation » en matière d'avortement au Canada.

Rien de tout cela ne se serait produit si le gouvernement conservateur était intervenu sur-le-champ pour combler le vide juridique créé par la décision rendue par la Cour suprême du Canada en janvier 1988, a accusé le porte-parole libéral en matière de condition féminine, Mme Mary Clancy, qui s'est déclarée « déçue et choquée » par la décision de la cour d'appel du Québec.

Une décision qui a moins à voir, à son avis, avec le droit du foetus qu'avec le droit des femmes de contrôler leur propre vie. Une décision qui crée en outre une « situation intenable » pour le gouvernement fédéral.

Le député néo-démocrate Nelson Riis a estimé de son côté que c'était un « triste jour » pour Mme Daigle et les femmes au Canada. Le jugement équivaut selon lui à « interdire aux femmes de faire leur propre choix ».

Libéraux et néo-démocrates estiment par ailleurs le jugement inquiétant pour toutes les femmes canadiennes — non seulement pour celles qui vivent au Québec.

Les libéraux n'ont pas de position de parti sur l'avortement. Le NPD est quant à lui opposé à la « recriminalisation » de l'avortement et pense simplement que des amendements devraient être apportés à la Loi canadienne sur la santé afin d'assurer aux femmes des soins médicaux adéquats partout au pays en matière d'avortement.

Du côté gouvernemental, ni le ministre de la Justice Doug Lewis ni sa collègue responsable de la Condition féminine Barbara

McDougall n'ont voulu commenter la décision de la cour d'appel du Québec.

Tout au plus une porte-parole du ministère de la Justice, Mme Hélène Ouellet, a-t-elle indiqué que le cabinet Mulroney allait prendre en considération le jugement dans l'examen du dossier de l'avortement. Le premier ministre a promis la semaine dernière de déposer à l'automne aux Communes un projet de loi à ce sujet.

Un député conservateur d'arrière-ban, M. Gus Mitges, tenant de la position pro-vie, n'a pas caché de son côté le plaisir que lui donnait la décision de la cour d'appel.



L'avocat de Chantal Daigle, Daniel Bédard, a annoncé en conférence de presse qu'il portera la cause en Cour suprême. Plusieurs groupes n'ont pas tardé à donner leur appui à la jeune femme pour l'aider à poursuivre la lutte.

## Brian Mulroney réitère l'intention de son gouvernement de légiférer

BAIE-SAINT-PAUL (d'après PC) — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a réitéré hier l'intention de son gouvernement de prendre une décision prochainement au sujet de l'avortement, pour ainsi éviter que cette question litigieuse ne soit laissée entre les mains des tribunaux.

« J'ai annoncé avant que le jugement ne soit rendu l'intention du gouvernement d'agir. Nous allons agir selon nos propres principes et selon les balises qui doivent s'appliquer d'après nous », a-t-il déclaré.

Il s'est refusé à tout commentaire sur le jugement de la cour d'appel du Québec rendu, hier, dans l'affaire de Chantal Daigle, indiquant que la cause pourrait se retrouver à la Cour suprême du Canada.

« J'ai un profond respect pour les tribunaux », a dit M. Mulroney, et je crois qu'il ne serait pas approprié, ni pour moi, ni pour personne, de s'immiscer dans le processus judiciaire. L'affaire

de chacun, sans qu'ils ne soient tenus de suivre la ligne du parti.

Ainsi, avait-il été incapable de garantir qu'il y aura une loi.

Au cours des derniers jours, plusieurs députés conservateurs du Québec ont soutenu publiquement l'opinion que le Parlement canadien devait adopter une loi le plus rapidement possible.

**Rémillard**

Le ministre de la Justice du Québec, M. Gil Rémillard, également de passage à Baie-Saint-Paul, s'est réfugié hier dans le même mutisme et pour les mêmes raisons.

« Il a toutefois admis qu'il devenait « évident qu'il faut faire quelque chose », s'empressant de préciser que la question de l'avortement était de juridiction fédérale et non de compétence provinciale.

« C'est au parlement fédéral de déterminer ce qu'il veut faire », a-t-il déclaré.



### Manif à Toronto

Quelque 200 manifestants pro-vie ont tenté, hier, de bloquer l'accès à une clinique d'avortement du centre-ville de Toronto. Soixante-dix d'entre eux ont été arrêtés. Une quarantaine de militants pro-choix avaient pour leur part formé une chaîne humaine autour de la porte principale de la clinique alors que les policiers plaçaient des barrières afin de séparer les deux groupes. Gérard Savoie, porte-parole de l'opération a affirmé que la date choisie pour la tenue de cette manifestation n'avait rien à voir avec le jugement déposé quasi au même moment dans la cause de Chantal Daigle. « Nous sommes venus parce que des bébés seraient morts ici aujourd'hui », a-t-elle déclaré.

## Le ministre Bourbeau poursuit deux journaux

Dans un geste assez rare de la part d'un homme politique, le ministre de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, M. André Bourbeau, a intenté une poursuite de \$150,000 contre deux hebdomadaires de son comté de Laporte, auxquels il reproche d'avoir déformé ses propos concernant la réaction des anglophones à la loi 178 sur l'affichage commercial.

par MICHEL DAVID  
LE SOLEIL

En vacances jusqu'à lundi, c'est par voie de communiqué de presse que M. Bourbeau a annoncé cette poursuite qui vise le *Journal de Saint-Lambert* et le *Journal de Greenfield Park*, pour avoir publié, en français et en anglais, le 5 avril dernier, un article intitulé « La réaction des anglophones n'inquiète pas Bourbeau ». (En version anglaise, le titre était « Bourbeau Discounts Anglophone Backlash »).

Selon lui, « les articles laissaient croire aux électeurs anglo-

phones du comté de Laporte que leur député ne se soucie pas de leur opinion ni de leur réaction envers la loi 178 sur la langue d'affichage ». Le ministre y voit « une tentative de manipuler l'opinion publique » et se dit victime d'un « grave préjudice ».

Le recensement 1986 de Statistique Canada indique que le comté de Laporte compte 13,290 anglophones sur une population totale de 53,630. Ce qui explique sans doute l'irritabilité de M. Bourbeau à l'approche des élections. Pour faire bonne mesure, il annonçait hier dans un deuxième communiqué, l'octroi d'une sub-

vention de \$30,000 pour installer un système d'éclairage sur un terrain de football de Greenfield Park.

Au bureau du premier ministre Bourassa, on était très surpris de l'initiative de M. Bourbeau. Le 5 juin dernier, LE SOLEIL titrait « La bouderie des anglophones n'inquiète pas Bourassa » et pourtant il n'a pas eu à subir les foudres du premier ministre.



Le ministre André BOURBEAU

## Un détenu blessé par un gardien à Port-Cartier

Un détenu du pénitencier de Port-Cartier repose à l'hôpital dans un état stable, après avoir été blessé à la jambe, mardi soir, par le ricochet d'une balle tirée par un gardien, lors d'un coup de semence.

L'incident a débuté lors d'une échauffourée entre des détenus qui s'apprêtaient à rentrer dans leur cellule du pavillon L. Dans une rangée des 75 détenus, certains ont commencé à se bagarrer.

Le gardien d'une tour de garde leur a donc crié plusieurs fois d'arrêter et de retourner à leur cellule.

« Ils ont refusé et le gardien a alors pointé son arme à travers le

poste de surveillance et a tiré une fois au-dessus de leur tête. La balle a ricoché, blessant un prisonnier à la jambe », a expliqué hier Roger Ménard, directeur adjoint de l'institution.

Par la suite, il a fallu une heure aux autorités du service correctionnel pour rétablir l'ordre et faire rentrer les détenus dans leur cellule.

La Sûreté du Québec a institué une enquête.

## Ottawa accusé d'évasion fiscale Un tribunal cri prend la cause en délibéré

**OUJE-BOUGOUMOU (PC)**  
— Un tribunal de la tribu ouje-bougoumou a pris en délibéré, hier, l'accusation d'évasion fiscale portée par le chef Abel Bosum contre le gouvernement fédéral.

Le 12 juin dernier, les 470 membres de la tribu cri ont fait savoir qu'ils exerceraient dorénavant leur souveraineté sur un territoire de 9,000 kilomètres entourant Chibougamou et Chapais et ils ont adopté des lois et établi un système judiciaire.

Ils ont immédiatement fait parvenir une facture de \$50 millions à Ottawa, précisant qu'il s'agissait de l'impôt non payé sur la valeur brute des minéraux et du bois pris sur leurs terres.

Le procès s'est déroulé sans la présence d'un seul représentant du gouvernement fédéral, qui a dit ne pas reconnaître la légalité de ce tribunal.

Un comptable agréé, M. Norman Hawkins, a expliqué aux cinq juges qu'Ottawa a retiré des impôts d'au moins \$200 millions des \$2,7 milliards d'or et de cuivre tirés des mines de la région depuis 30 ans.

**Tactique**  
De ces \$200 millions, les Ouje-Bougoumou soutiennent qu'ils ont droit à un remboursement de \$50 millions.

« Nos lois ont été violées, a affirmé M. Bosum. Le gouvernement fédéral ne nous a pas payé ce qu'il nous devait, de sorte que nous allons devant le tribunal. »

Dans une interview téléphonique depuis Ottawa, M. Andrew Croll, adjoint au ministre des Affaires indiennes, a déclaré qu'il considérait ce procès comme une tactique de négociation.

Le gouvernement fédéral, a rappelé M. Croll, a offert \$14,5 millions aux Ouje-Bougoumou, en plus des \$3 millions de la province et de \$1,5 million d'Hydro-Québec.

### Vol de cigarettes

Pour la troisième fois en quelques semaines, le marché d'alimentation Métro, de Saint-Marc-des-Carières, a été visité par des voleurs de cigarettes. En effet, quelque 80 cartouches de cigarettes, évaluées à plus de \$2,000, ont été dérobées mardi par des malfaiteurs, qui ont fracassé la vitrine pour parvenir à leurs fins. La police enquête.

### Vol avec effraction

Plus de \$10,000 de marchandises et de bijoux ont été dérobés mardi soir au commerce Clark & Brett, sis au 46, rue Garneau, à Québec. La police enquête.

**Dernière chance**

# 50%

sur imprimantes et ordinateurs (démonstrateurs)

En plus, de nombreux autres rabais en magasin.

**IIDO**

3200, Quatre-Bourgeois STE-FOY

651-1882  
SANS FRAIS:  
1-800-463-5285

**CRTC**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

**DÉCISION**

Décision 89-484 **Télé-Image J.M.B. Inc.** Bonaventure, Saint-Siméon et Caplan (Qué.) APPROUVE - Renouvellement de la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Bonaventure, Saint-Siméon et Caplan du 1er octobre 1989 au 31 août 1994. **Où puis-je lire les documents du CRTC?** Les documents du C.R.T.C. peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du C.R.T.C. en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 983-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

Canada

# 8,9%\*!

# Plus que génial!

Un taux de crédit qui s'applique à toutes les Pulsar, tous les camions Costaud, toutes les Stanza, Micra, Sentra! Vous pouvez même emprunter le montant total de votre achat! 8,9% (pour une période de 12 à 24 mois), 9,9% (25 à 36 mois) ou 10,9% (37 à 48 mois)!†

Et ce n'est pas tout! En plus de profiter d'un taux de crédit extraordinaire, vous pouvez profiter des offres spéciales de Nissan sur les Micra, Sentra et Costauds KingCab «super-équipés»‡

Voilà une offre qu'on ne peut laisser passer... alors passez vite chez votre concessionnaire Nissan, et profitez-en! C'est plus que génial! C'est Nissan.

† La Micra: toit ouvrant, 5 portes, garnitures spéciales, radio MA/ME, lecteur de cassette, 2 haut-parleurs.

La Sentra DLX: avec climatisation, garnitures spéciales, radio MA/ME, lecteur de cassette, 4 haut-parleurs et direction servo-assistée.

Le Costaud KingCab DLX: avec sièges arrière, sièges baquets en tissu, moquette, radio MA/ME, lecteur de cassette, 2 haut-parleurs et direction servo-assistée.

\* Les taux de crédit s'appliquent aux voitures neuves Micra, Sentra, Stanza, Pulsar et aux camions Costauds neufs. Par exemple, pour un crédit de 10 000 \$ durant une période de 48 mois, à 10,9% approx. Les mensualités seront de 257,75 \$. Le coût de l'emprunt est de 2 382,55 \$.

Offre en vigueur pour un temps limité. Crédit sujet à approbation. Pour plus de détails, voir votre concessionnaire Nissan.



génial...et humain™

# Lutte contre la drogue : les USA et le Canada vont conjuguer leurs efforts

WASHINGTON (D'après PC) — La collaboration déjà fructueuse entre le Canada et les États-Unis au plan économique et bientôt environnemental débouchera dans un avenir rapproché sur un nouveau secteur, la lutte contre le trafic de la drogue.

Aux États-Unis, la chasse aux trafiquants fait partie des priorités de l'administration Bush, qui investit annuellement des centaines de millions de dollars pour empêcher l'entrée au pays de drogues illégales comme la cocaïne, l'héroïne, la marijuana et le « crak », un dé-

rivé de la cocaïne. Le marché noir du commerce de la drogue aux États-Unis se compare au chiffre d'affaires de multinationales comme General Motors. On parle donc de milliards de dollars.

Hier, dans la capitale américaine, le ministre de la Défense du Canada a évoqué la possibilité

d'une plus grande collaboration entre les deux pays dans le domaine de l'interception aérienne des trafiquants. Cette question fait partie des sujets abordés, hier, au cours d'un tête-à-tête entre le ministre Dick McKnight et le secrétaire américain à la Défense, M. Dick Cheney.

« Je pense que la souveraineté des pays est mise en jeu par la drogue. L'interception des trafiquants est une partie importante du travail nécessaire pour conju-

rer cette menace », a d'abord souligné le ministre.

L'expérience américaine sert d'exemple. « Nous avons décidé d'examiner en détail l'adaptabilité de l'expérience américaine au contexte canadien. Nous avons reçu une requête du gouvernement américain pour procéder à la surveillance aérienne de leur pays. Nous entendons faire de même pour notre propre territoire », a dit M. McKnight.

En plus d'un éventail impressionnant de moyens de lutte contre la drogue — radars, bateaux, avions, écoute électronique, etc. — les Américains utilisent les services sophistiqués de Norad, le système de défense de l'Amérique du Nord, dont font partie le Canada et les États-Unis.

Norad informe les forces policières de l'interception des petits avions en provenance de l'Amérique du Sud avec leur cargaison de

substances illégales. Une fois l'appareil repéré, l'information est communiquée aux autorités compétentes, qui procèdent à l'interception des trafiquants. Au Canada, Norad communiquerait ses informations aux ministères et autorités compétentes, dont la Gendarmerie royale et le ministère fédéral du Revenu.

À Ottawa, la décision est imminente, mais le ministre n'a rien voulu promettre.

# en route pour L'été



**RABAIS DE 50<sup>s</sup>**

Sur ce super radio d'auto Panasonic, AM / FM cassette, inversion automatique, horloge digitale, "seek fader", "hyper tuner", 12 préselections. SEULEMENT

**149<sup>95</sup>\$**

**1/3 DE RABAIS**

Haut-parleurs 4" 2 voies à haute fréquence intégrées SEULEMENT

**29<sup>95</sup>\$**  
la paire

# La clef

La Clef de Sol inc.

Boul. de la Capitale  
sortie P.-Bertrand Nord  
840, Bouvier  
627-0840

2, rue Saint-Jean  
angle Saleberry  
524-8431

## AVIS PUBLIC

Fermeture  
31 juillet 1989

**DERNIÈRE SEMAINE**  
venez vite profiter de rabais additionnels

# VENTE DE FERMETURE

**PLUS DE 200 000<sup>s</sup>**  
DE MOBILIERS DE CHAMBRE  
DE QUALITÉ  
À LIQUIDER

Rabais jusqu'à **70%** ÉPARGNEZ DE  
600<sup>s</sup> à 1 000<sup>s</sup>  
par mobilier

# SOLO

CARREFOUR DU COMMERCE  
1400, ST-JEAN-BAPTISTE, LES SAULES, QC  
872-8987

## LA TRANSMISSION CLAIRE SUR PAPIER ORDINAIRE LA PLUS RAPIDE AU MONDE.

**RAPIDE** Le FAX-850 de Canon envoie vos télécopies plus rapidement. Il atteint une vitesse de transmission de 6 secondes\* par page. C'est mieux que tout autre télécopieur G3 actuellement sur le marché. Donc, si vous transmettez beaucoup de télécopies, voici la solution haute performance qui vous rendra la communication facile, rapide...et clairement meilleure.

**CLAIR** Grâce au traitement numérique de l'image d'Ultra Haute Qualité, le FAX-850 transmet les images les plus claires et les plus nettes qui soient, et ce, à partir de presque n'importe quel original, y compris les photographies détaillées.

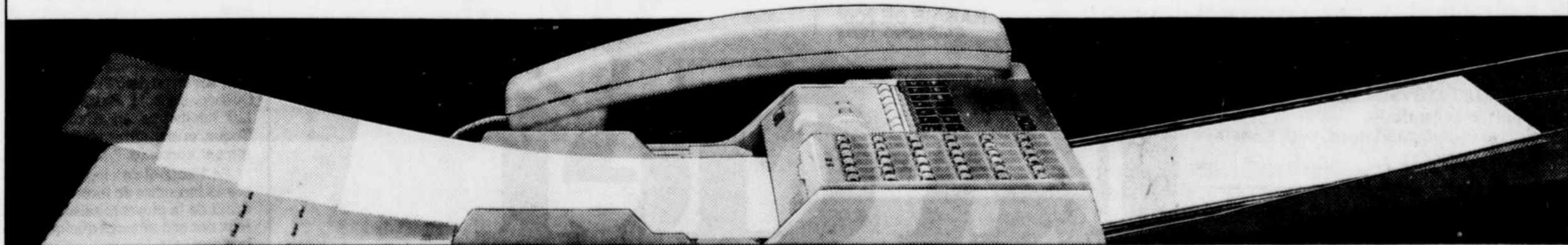


**PAPIER ORDINAIRE** Le FAX-850 reproduit sur papier ordinaire. Les télécopies sur papier ordinaire ne s'estompent pas avec le temps, elles sont plus faciles à manipuler et à classer et vous pouvez même écrire dessus!

Pour de plus amples renseignements sur toutes les technologies avancées intégrées dans ce FAX-850 de Canon, faites parvenir votre carte d'affaires ou téléphonez au

OE Inc., 2025 Rue Lavoisier,  
Ste-Foy, Québec G1N 4L6  
**(418) 687-5630**

**Canon**  
**FAX-850**  
Le choix qui s'impose.



La météo se fait encore menaçante

# 4,000 évacués peuvent retourner chez eux au Manitoba

WINNIPEG (PC) — Quelque 4,000 habitants de Cross Lake au nord du Manitoba devaient retourner dans leur communauté aujourd'hui, une semaine après que la progression des incendies de forêt eut forcé leur évacuation. Ces gens étaient parmi les 27,000 personnes qui ont dû fuir l'intérieur des régions nordiques de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, au cours de la dernière semaine.

Mais même si les habitants de Cross Lake faisaient des plans pour retourner dans une localité encerclée par des forêts noircies, 2,000 résidents de deux autres communautés du nord du Manitoba furent évacués, hier.

Ce nouveau déplacement portait le total des évacués à 25,000 personnes rien qu'au Manitoba. Les autres ont fui des centres de la Saskatchewan et de l'Ontario.

Hier, des pluies intermittentes et des températures plus froides, au nord du Manitoba, ont diminué grandement la pression sur les pompiers forestiers.

Des vacanciers et des hommes d'affaires ont dû être transportés d'urgence de Thompson au Manitoba vers Winnipeg, escortés par un convoi de la GRC.

Le temps frais qui a remplacé, hier, la vague de chaleur des derniers jours, dans le nord du Manitoba, a contribué à dissiper quelque peu la fumée étouffante qui se

dégage des 225 incendies de forêt qui font rage dans la région.

« La température moins élevée semble avoir pour effet de maintenir les flammes plus près du sol », a fait remarquer M. Bob Johnston, du ministère provincial des Ressources naturelles.

« S'il pouvait en être ainsi pendant trois ou quatre jours encore, tout irait beaucoup mieux, a-t-il ajouté. Mais les prévisions, hélas, ne sont pas ainsi. »

La météo prévoit plutôt le retour d'un temps chaud et sec.

Il a plu également, hier, dans certaines régions, avec des effets autant maléfiques que bénéfiques.

A Leaf Rapids, il est tombé environ 40 millimètres de pluie. Il n'en est pas tombé du tout à Oxford House.

**La foudre**

La foudre qui accompagnait la pluie a allumé de nouveaux incendies à Flin Flon et à Duce Lake.

À plusieurs endroits, un vent du nord a repoussé les flammes

vers les terres déjà dévastées, au lieu de les diriger vers les arbres intacts. Mais dans le cas du village de Nelson House, le vent représentait plutôt une menace pour les maisons.

Dans la seule province du Manitoba, il a fallu jusqu'ici évacuer quelque 25,000 personnes de leurs maisons. Les 2,000 dernières personnes évacuées, hier, l'ont été de Garden Hill et de Gods Lake Narrows.

Un grand nombre de ces personnes se sont retrouvées dans la ville de Thompson, où la population de 15,000 a été augmentée d'environ le tiers au cours de la dernière semaine.

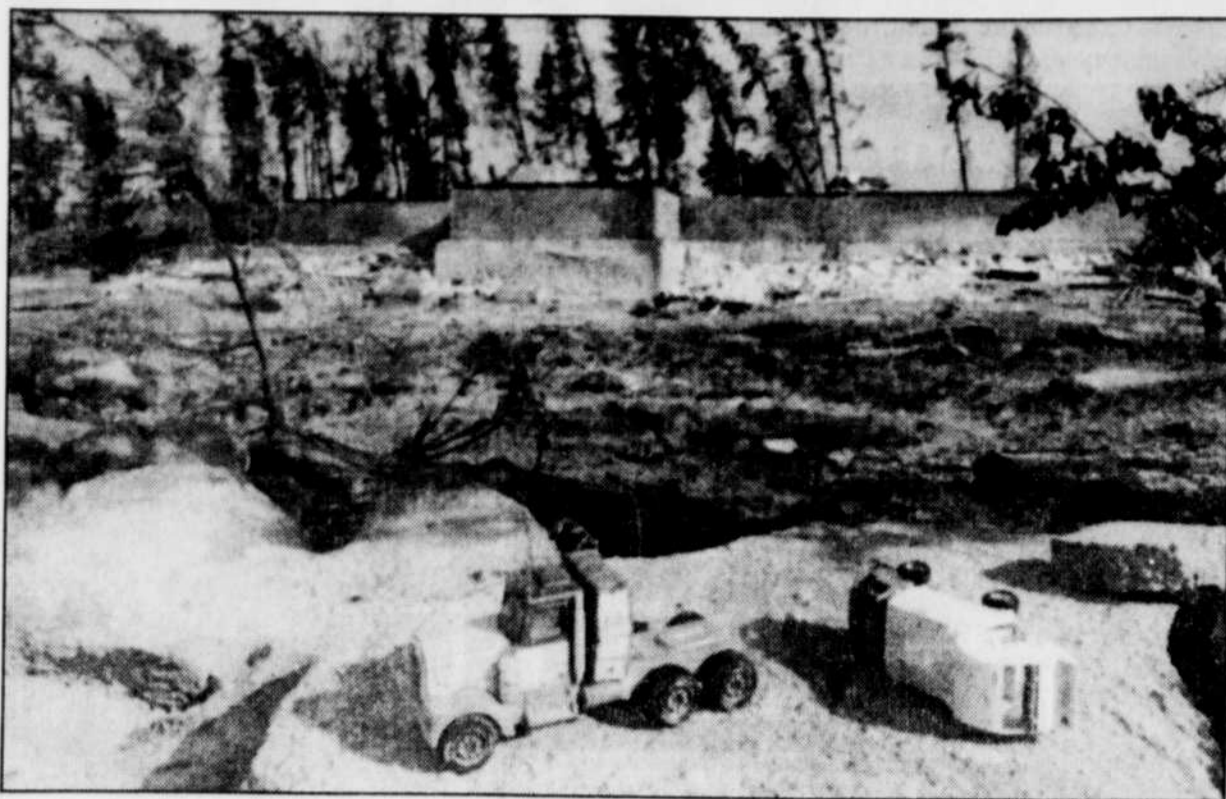
Par mesure de prudence, à Thompson, les bars ferment maintenant leurs portes en soirée quatre heures plus tôt que d'habitude.

**\$30 millions**

En plus des incendies du nord du Manitoba, il y a 165 foyers d'incendie en Saskatchewan et 150 autres en Ontario.

Dans les trois provinces, 1,7 million d'hectares de forêt ont été détruits cette année, dont 1,24 million au Manitoba seulement.

Le coût des incendies de forêt au Manitoba s'élève actuellement à \$30 millions, a fait savoir le premier ministre Gary Filmon.



Des jouets, c'est tout ce qui reste d'une demeure rasée par le feu, mardi, à Norway House au Manitoba, une des toutes dernières localités à être évacuées.

## Situation critique partout ailleurs au Québec Radisson échappe au sinistre

(PC) — Le feu de forêt qui menaçait le village de Radisson, à la Baie James, avait rebroussé chemin à quelque 20 km au nord-ouest du village, hier.

Cet incendie avait éclaté près du campement de LG-1.

La veille, les autorités avaient mis en branle la première étape du plan d'évacuation en cinq points, à cause de la proximité du feu. On avait alors procédé à l'évacuation de quelques centaines de touristes, pour la plupart en voyage de pêche dans la région. En fin de journée cependant, le ralentissement de l'avance du feu devait mener à l'interruption de la deuxième étape d'évacuation.

Au cours de la nuit d'hier, les vents nuls et le fort taux d'humidité — 85 % — a interrompu toute avance du feu. Les prévisions météorologiques permettent d'espérer un répit pour jeudi : 80 % de probabilité de précipitations de 3 à 6 mm de pluie, avec des vents de 20 kmh.

Selon les autorités, ces conditions devraient repousser le feu vers ses brûlis et vers la rivière, où il devrait s'éteindre.

Environ 2,000 personnes — en majorité des travailleurs et leurs familles — habitent dans ce secteur.

**Situation critique ailleurs**

Par ailleurs, la situation dans toute la province est devenue de plus en plus critique, a prévenu le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Les forts vents, la foudre et les indices extrêmes de danger de feu ont occasionné le développement rapide d'incendies. Au cours des dernières 24 heures seulement, quelque 50 nouveaux feux ont été rapportés, principalement dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec-Mauricie et de la Côte-Nord.

Deux incendies, d'une superficie de 100 hectares chacun, ne sont pas maîtrisés dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'un est situé à 50 km au sud de Roberval et l'autre à 70 km au sud de Chicoutimi.

On compte présentement 109 feux de forêt en activité au Québec. Depuis le début de la saison, on en a recensé 689, qui ont détruit 5,238 hectares de forêt.

Compte tenu de l'indice extrême de danger de feu, le ministère de l'Énergie et des Ressources rappelle qu'il est toujours strictement interdit d'allumer des feux à ciel ouvert sur tout le territoire québécois.

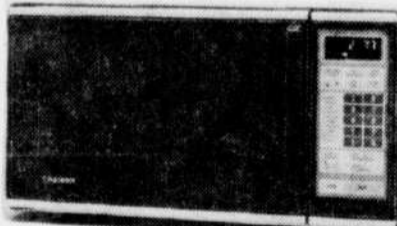
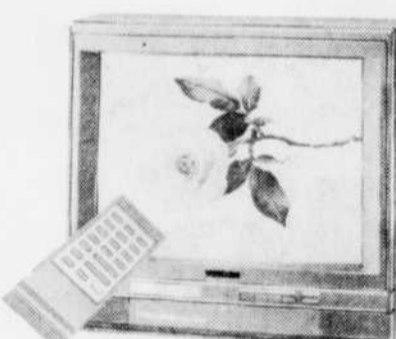
**En Mauricie**

Les violents orages qui se sont abattus, mardi, sur le territoire couvert par la Société de conservation de la région de Québec-Mauricie ont eu pour effet d'allumer pas moins de 15 incendies de forêt.

La foudre explique donc, en grande partie, l'existence de 18 incendies qui faisaient encore rage, hier, sur ce territoire du centre du Québec, dont 11 étaient actifs à 120 kilomètres au nord de La Tuque, et six autres étaient entièrement contenus.

En Haute-Mauricie, on dénombre 43 incendies de forêt depuis le début de la présente saison et ces feux ont endommagé quelque 300 hectares.

# Les MAXI économies de L'été jusqu'à 70% de rabais



- TÉLÉVISEURS**
- |   |  |
|---|--|
| <b>CITIZEN</b><br>JCTV 1574 Télé 14 télécommande                      | <b>RABAIS DE 100%</b><br>ÉTAIT 379\$ 279\$       |
| <b>EMERSON</b><br>ECR 2089 Télé 20 télécommande                       | <b>RABAIS DE 100%</b><br>ÉTAIT 499\$ 399\$       |
| <b>EMERSON</b><br>MS 1980 Télé 20 télécommande stéréo                 | <b>RABAIS DE 130%</b><br>ÉTAIT 599\$ 469\$       |
| <b>TOSHIBA</b><br>CX 2148 Télé 21 télécommande stéréo "DEMONSTRATEUR" | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 699\$ 549\$       |
| <b>TOSHIBA</b><br>CX 2158 Télé 21 télécommande stéréo                 | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 699\$ 549\$       |
| <b>PANASONIC</b><br>21 M 75 Télé 21 stéréo omni art moniteur          | <b>RABAIS DE 600%</b><br>ÉTAIT 1 299\$ 699\$     |
| <b>PROTON</b><br>P 619 Télé 21 stéréo                                 | <b>RABAIS DE 600%</b><br>ÉTAIT 1 399\$ 799\$     |
| <b>TOSHIBA</b><br>CX 2897 Télé 28 FST télécommande                    | <b>RABAIS DE 500%</b><br>ÉTAIT 1 499\$ 999\$     |
| <b>PANASONIC</b><br>29 S 90S Télé 29 stéréo "PRISM" 119 canaux        | <b>RABAIS DE 600%</b><br>ÉTAIT 1 899\$ 1 299\$   |
| <b>TOSHIBA</b><br>CX 3277 Télé 33 stéréo "DEMONSTRATEUR"              | <b>RABAIS DE 1 000%</b><br>ÉTAIT 2 999\$ 1 999\$ |
| <b>MITSUBISHI</b><br>CS 3103 Télé 33 stéréo                           | <b>RABAIS DE 700%</b><br>ÉTAIT 2 799\$ 1 999\$   |
- ÉCRAN GÉANT**
- |  |  |
|--|--|
| <b>PANASONIC</b><br>PTJ 4064 Ecran 40 po | <b>RABAIS DE 1 000%</b><br>ÉTAIT 3 999\$ 2 999\$ |
| <b>PANASONIC</b><br>PTJ 4073 Ecran 40 po | <b>RABAIS DE 800%</b><br>ÉTAIT 4 266\$ 3 450\$   |
| <b>MITSUBISHI</b><br>VS 420 Ecran 42 po  | <b>RABAIS DE 1 200%</b><br>ÉTAIT 3 600\$ 2 400\$ |

- VIDÉO**
- |   |  |
|---|--|
| <b>CITIZEN</b><br>JCTV 3958 VHS H9 télécommande               | <b>RABAIS DE 70%</b><br>ÉTAIT 369\$ 299\$      |
| <b>SHARP</b><br>VCA 201 VHS H9 affichage à l'écran            | <b>RABAIS DE 170%</b><br>ÉTAIT 469\$ 299\$     |
| <b>CITIZEN</b><br>JCTV 3922 VHS affichage à l'écran           | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 499\$ 349\$     |
| <b>TOSHIBA</b><br>V 900 VHS 2 têtes                           | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 499\$ 349\$     |
| <b>HITACHI</b><br>VT 3010 VHS 3 têtes programmation à l'écran | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 569\$ 369\$     |
| <b>MITSUBISHI</b><br>HSU 20 VHS 2 têtes                       | <b>RABAIS DE 100%</b><br>ÉTAIT 499\$ 399\$     |
| <b>PANASONIC</b><br>PV 3802 VHS 3 têtes digital               | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 599\$ 399\$     |
| <b>RCA</b><br>VPT 393 VHS 3 têtes affichage à l'écran         | <b>RABAIS DE 170%</b><br>ÉTAIT 589\$ 399\$     |
| <b>RCA</b><br>VMT 390 VHS 3 têtes affichage à l'écran         | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 599\$ 399\$     |
| <b>PANASONIC</b><br>PV 4820 VHS 4 têtes effets spéciaux       | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 649\$ 449\$     |
| <b>PANASONIC</b><br>PV 4700 VHS 4 têtes effet digital         | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 649\$ 449\$     |
| <b>PANASONIC</b><br>PV 3770 VHS 3 têtes                       | <b>RABAIS DE 350%</b><br>ÉTAIT 699\$ 349\$     |
| <b>AKAI</b><br>HS 930 VHS Hi-Fi 4 têtes                       | <b>RABAIS DE 400%</b><br>ÉTAIT 999\$ 599\$     |
| <b>MITSUBISHI</b><br>HS 430 VHS Hi-Fi 4 têtes                 | <b>RABAIS DE 500%</b><br>ÉTAIT 1 099\$ 599\$   |
| <b>RCA</b><br>VR 640 VHS Hi-Fi 4 têtes                        | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 1 299\$ 1 099\$ |

**FOURS À MICRO-ONDES**

- |   |  |
|---|--|
| <b>CITIZEN</b><br>JM 5539 4 pi cu compact                                   | <b>RABAIS DE 60%</b><br>ÉTAIT 129\$ 119\$  |
| <b>EMERSON</b><br>4 pi cu compact commande électronique                     | <b>RABAIS DE 70%</b><br>ÉTAIT 269\$ 159\$  |
| <b>TOSHIBA</b><br>ERX 4638 6 pi cu horloge décongélation                    | <b>RABAIS DE 80%</b><br>ÉTAIT 299\$ 199\$  |
| <b>TOSHIBA</b><br>ERX 4639 6 pi cu horloge décongélation                    | <b>RABAIS DE 80%</b><br>ÉTAIT 299\$ 189\$  |
| <b>SHARP</b><br>R 5975 5 pi cu plateau rotatif minute plus                  | <b>RABAIS DE 100%</b><br>ÉTAIT 299\$ 199\$ |
| <b>SHARP</b><br>4 P 60 1 pi cu plateau tournant 3 programmations de cuisson | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 399\$ 249\$ |
| <b>SHARP</b><br>4 H 80 1 pi cu plateau tournant cuisson de luxe             | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 499\$ 299\$ |
| <b>PANASONIC</b><br>NN 7807 pi cu plateau tournant 70 W                     | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 699\$ 449\$ |
| <b>PANASONIC</b><br>NN 6806 1 pi cu plateau tournant 70 W                   | <b>RABAIS DE 150%</b><br>ÉTAIT 599\$ 449\$ |
| <b>PANASONIC</b><br>NN 6558 1 pi cu "DEMONSTRATEUR" 70 W                    | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 499\$ 299\$ |
| <b>PANASONIC</b><br>NN 8907 madame grille convection "DEMONSTRATEUR"        | <b>RABAIS DE 200%</b><br>ÉTAIT 699\$ 499\$ |

Certains de ces appareils peuvent être disponibles dans l'un ou l'autre des magasins. Appareils neufs et démonstrateurs.

**La clef de Sol inc.**  
Boul. de la Capitale  
Sortie P.-Bertrand nord, 840, Bouvier  
627-0840

2, rue St-Jean, angle Salaberry  
524-8431



**POUR HOMME**

**25% DE RABAIS**

**VÊTEMENTS SPORT À PRIX DÉJÀ RÉDUITS**

Syracuse, Catamount Trail, South Channel, Northern Spirit et Fox. 25% de rabais sur le dernier prix étiqueté. Vêtements sport, rayons 366 et 892.

**33% à 50% DE RABAIS**

**HAUTS MOLLETONNÉS GRENADIER**

Ord. 14,99 à 19,99. Solde 9,99 ch. Vêtements sport pour homme, rayon 352.

**25% DE RABAIS**

**COORDONNÉS SPORT À PRIX DÉJÀ RÉDUITS**

Gant, Boston Traders, Claiborne, Polo et autres. 25% de rabais sur le dernier prix étiqueté. Dans certains magasins. Vêtements sport, rayon 347.

**LIQUIDATION FINALE!**

**VASTE ASSORTIMENT DE PANTALONS**

Fellini, Grenadier, Cardin et autres. Ord. 19,99 à 65\$. Solde 9,99 à 29,99 ch.

Pantalons pour homme, rayon 314.

**LIQUIDATION FINALE!**

**VASTE ASSORTIMENT DE SHORTS**

Zone, BayClub, Grenadier. Ord. 9,99 à 25\$. Solde 6,99 à 14,99 ch.

Shorts pour homme, rayon 314.

**30% DE RABAIS**

**LUNETTES DE SOLEIL TROPIC-CAL**

Ord. 14\$ à 30\$. Solde 9,80 à 21\$ ch.

Accessoires, rayon 336.

**PULLS BAYCLUB POUR HOMME**

Pulls et cardigans en pur coton. Ord. 39,99 à 160\$. Solde 19,99 à 79,99 ch.

Pulls pour homme, rayon 344.

**35% à 55% DE RABAIS**

**CHEMISETTES SPORT POUR HOMME**

Pierre Cardin, I. Miller et autres. Ord. 32\$ à 45\$. Solde 19,99 ch.

Chemisettes sport pour homme, rayon 350.

**GRANDE LIQUIDATION ESTIVALE**

**Hâtez-vous pour bénéficier du meilleur choix possible. Achats en magasin.**

**Prix en vigueur jusqu'au samedi 29 juillet**

**POUR ENFANT**

**25% DE RABAIS**

**SUR LES VÊTEMENTS MODE PRINTEMPS-ÉTÉ**

Tailles nouveau-né à 18 ans. Ruffniks, Fisher-Price, Snugabye, Osh Kosh et autres. Le choix varie selon le magasin. 25% de rabais sur le prix étiqueté.

Vêtements pour enfant, rayon 400.

**50% DE RABAIS**

**JOUETS D'ÉTÉ**

Jouets en plastique et jouets gonflables. À 50% de rabais sur le prix étiqueté. Faites provision!

Jouets, rayon 762.

**POUR FEMME**

**40% DE RABAIS**

**SUR TRICOTS PRINTEMPS-ÉTÉ À PRIX DÉJÀ RÉDUITS**

Pulls, cardigans et jupes. Rino Rossi, Outlander, Helen Harper et autres. Derniers prix 14,99 à 74,99. Solde 8,99 à 44,99 ch. Vêtements en tricot pour femme, rayon 147.

**25% DE RABAIS**

**VÊTEMENTS DE MATERNITÉ PRINTEMPS-ÉTÉ À PRIX DÉJÀ RÉDUITS**

Pantalons, blouses, tee-shirts, salopettes, robes et autres. Ord. 18\$ à 68\$. Derniers prix 12,60 à 47,60. Solde 8,99 à 33,99 ch. Dans certains magasins. Vêtements de maternité, rayon 117.

**20% DE RABAIS**

**VÊTEMENTS COUTURE POUR LA FEMME ACTIVE**

Vêtements habillés et tout-aller, à prix déjà réduits. Femme de Carrière, Erika Lang, Sungsport, Perry Ellis, America et autres. 20% de rabais sur le dernier prix étiqueté.

Tenues de ville pour femme, rayon 107.

**25% DE RABAIS**

**COORDONNÉS KARI À PRIX DÉJÀ RÉDUITS**

Vêtements sport printemps-été. Derniers prix 14,99 à 36,99. Solde 11,24 à 27,74 ch.

Coordonnés Kari, rayon 193.

**40% DE RABAIS**

**LUNETTES DE SOLEIL**

Vaste choix de modèles pour tous les goûts et pour toutes les bourses! Venez voir notre assortiment. Ord. 11,99 à 70\$. Solde 7,19 à 42\$.

Accessoires mode, rayon 201.

**50% DE RABAIS**

**VÊTEMENTS MODE PRINTEMPS-ÉTÉ POUR FEMME, TAILLES 38 À 44**

Coordonnés et interchangeables. Ord. 14,99 à 110\$. Solde 7,49 à 54,99 ch.

Vêtements pour femme, tailles 38 à 44, rayon 116.

**20% à 45% DE RABAIS**

**COORDONNÉS POUR FEMME**

Blazers. Ord. 110\$ à 130\$. Solde 69,99 ch. Pantalons. Ord. 24,99 à 55\$. Solde 19,99 à 34,99 ch. Jupes. Ord. 24,99 à 55\$. Solde 19,99 à 34,99 ch.

Coordonnés pour femme, rayon 136.

**30% DE RABAIS**

**VÊTEMENTS SPORT D'ÉTÉ À PRIX DÉJÀ RÉDUITS, PETITES TAILLES**

Coordonnés et interchangeables habillés et tout-aller. Derniers prix 19,99 à 44,99. Solde 13,99 à 31,49 ch.

Petites tailles, rayon 115.

**TEE-SHIRTS ET SHORTS POUR LES JEUNES**

Des vêtements mode à un prix irrésistible, pour vous aider à supporter les journées de grande chaleur! Choix de tons unis ou à motifs. P, M, G. 9,99 ch.

Boutique Jeunesse, rayon 813.

**TEE-SHIRTS ET SHORTS POUR FEMME**

Couleurs vives et tons pastel. Vaste choix de tee-shirts et shorts en pur coton et en mélanges de polyester et coton, confortables et d'entretien facile. Venez faire votre choix dès maintenant! P, M, G. Tee-shirts 6,99 ch. Shorts 9,99 ch.

Interchangeables à prix budget. Rayon 810.

**33% DE RABAIS**

**SANDALES PRINTEMPS-ÉTÉ**

Sandaes, tonges, espadrilles et autres. 33% de rabais sur le prix ordinaire.

Sandaes pour femme, rayons 264 et 837.

**POUR TOUTE LA FAMILLE**

**50% DE RABAIS**

**COUSSINS POUR MEUBLES DE JARDIN**

Coussins recouverts de textile. Choix de couleurs et de motifs. Jusqu'à épuisement des stocks. Ord. 16,98 à 89,98. Solde 8,49 à 44,99 ch.

Tentures, rayon 562.

**40% à 50% DE RABAIS**

**LITERIE DE FIN DE SÉRIE**

Assortiment de draps, taies d'oreiller, couettes, housses de couette, cache-oreiller et volants. Marchandise en stock seulement. 40% à 50% de rabais sur le prix ordinaire étiqueté. Le choix peut varier selon le magasin.

Literie mode, rayon 601.

**50% DE RABAIS**

**TENTES BAYSPOUR 3 PERSONNES**

Tente dôme standard. Ord. 85,99. Solde 42,99 ch. Tente dôme. Ord. 119,99. Solde 59,99 ch. Tente de luxe à dôme géométrique. Ord. 179,99. Solde 89,99 ch.

Articles de sport, rayon 742.

**20% DE RABAIS**

**BICYCLETTES**

Des bicyclettes pour le novice ou le spécialiste, pour la ville ou les randonnées. Ord. 79,99 à 379,99. Solde 63,99 à 303,99 ch.

Articles de sport, rayon 742.

**40 \$ DE RABAIS**

**BANC MEGA DE YORK**

Banc d'exercice rembourré de mousse pour protéger les jambes. Banc très large à inclinaison réglable. N° 1500. Ord. 169,98. Solde 129,99 ch.

Articles de sport, rayon 742.

**40 \$ DE RABAIS**

**CYCLE D'EXERCICE**

Cycle d'exercice en acier avec courroie de tension sur roue, poignées rembourrées de mousse, pédales à étrier et autres. N° EX1000. Ord. 139,99. Solde 99,99 ch.

Articles de sport, rayon 742.

**10 \$ DE RABAIS**

**ENSEMBLE DE POIDS ET HALTÈRES**

**AVEC DISQUES EN VINYLE**

Barre, colliers de serrage, manchons et autres. Poids total: 45 kg. Ord. 49,99. Solde 39,99 ch.

Articles de sport, rayon 742.

**2 POUR 1**

**SERVIETTES DE PLAGE**

Le plus vaste choix au pays. Toutes sortes de modèles et de couleurs. Ord. 7,99 à 29,99. Solde 2 pour 7,99 à 29,99.

Linge de maison, rayon 601.

**50% DE RABAIS**

**VÊTEMENTS SPORT OCEAN PACIFIC**

**POUR HOMME ET FEMME**

Tee-shirts, shorts, sandales et autres. Ord. 16\$ à 40\$. Solde 7,99 à 19,99 ch.

Articles de sport, rayon 740.

**25% DE RABAIS**

**ASSORTIMENT DE BAGAGES DE**

**MARQUES CONNUES**

Santini, Phase II, Ciao, Tower Dr. et Ballistic de Jetliner. Le choix peut varier selon le magasin. Ord. 25\$ à 145\$. Solde 18,75 à 108,75 ch.

Bagages, rayon 796.

**35% DE RABAIS**

**COUVRE-LIT "IKAT"**

Couvre-lit genre jeté, entièrement matelassé, à motif fantaisie. Enveloppe en polyester et coton. Épaisse bourre en polyester. Une place. Ord. 99,98. Solde 64,99 ch. Deux places. Ord. 129,98. Solde 84,49 ch. Grand lit. Ord. 149,98. Solde 97,49 ch. Cache-oreiller. Ord. 24,98. Solde 16,24 ch. Rideaux non doublés 190 cm x 241 cm. Ord. 119,98. Solde 77,99 la paire. Disponibles dans certains magasins.

Tentures, rayon 562.

**SERVIETTES DE BAIN EN PUR COTON**

Certaines présentent de légers défauts n'affectant pas l'usage. Choix de tons pastel ou à motif floral. Serviette de bain 56 cm x 107 cm 3,99 ch. Aussi disponible: débarbouillette, 1,99 ch.

Linge de maison à prix budget, rayon 879.

**NAPPERONS EN VINYLE**

Ens. 12 pièces comprenant: 4 napperons, 4 serviettes en tissu et 4 dessous de verres. Jolis imprimés et motifs floraux. 9,99 l'ens.

Linge de maison à prix budget, rayon 879.

**NAPPERONS MATELASSÉS**

Ens. 12 pièces en tissu matelassé. Polyester et coton à pressage permanent. Comprend: 4 napperons double face, 4 serviettes assorties et 4 ronds de serviettes. 9,99 l'ens.

Linge de maison à prix budget, rayon 879.

**COUETTES RÉVERSIBLES**

Couettes "Becco" à motifs variés. Bourre polyester. Une place, deux places et grand lit. Un seul bas prix! 26,99 ch.

Linge de maison à prix budget, rayon 879.

**30% DE RABAIS**

**JETÉS POUR MEUBLES**

Deux superbes modèles. Sans couture. Tissu infroissable. Envers antidérapant. Choix de bleu ou vieux rose. Jeté pour fauteuil 178 cm x 229 cm. Ord. 59,98. Solde 41,98 ch. Jeté pour canapé 178 cm x 356 cm. Ord. 89,98. Solde 62,98 ch. Disponibles dans certains magasins.

Tentures, rayon 562.

**25% DE RABAIS**

**RIDEAU DE DOUCHE EN TISSU**

Vaste choix de motifs attrayants. 183 cm. Prêt à installer. Le choix peut varier selon le magasin. Prix après lancement 20\$. Solde 14,99 ch.

Linge de maison à prix budget, rayon 879.

**TAPIS DE BAIN CALDWELL**

Tapis de bain de haute qualité, en pur coton. Une véritable aubaine! Variété de couleurs. 51 cm x 76 cm. 4,99 ch.

Linge de maison à prix budget, rayon 879.

**50% DE RABAIS**

**CHOIX DE RIDEAUX ET TENTURES PRÊTS À INSTALLER**

Vaste assortiment de couleurs et de dimensions. Jusqu'à 381 cm de largeur. Haute qualité. Ord. 10,98 à 269,98. Solde 5,49 à 134,99 ch. Disponibles dans certains magasins.

Tentures, rayon 562.

**SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!**



AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**  
LÉVIS - BEAUPORT-LES SAULES

CET ÉTÉ  
ATTRAPEZ LA  
MÉTÉO  
MÉTÉO MANIE

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**  
LÉVIS - BEAUPORT-LES SAULES

# SUPER ÉCONOMIES

chez  
**AMEUBLEMENTS  
TANGUAY**

**OUVERT LES SAMEDIS**

## DENON ET KEF

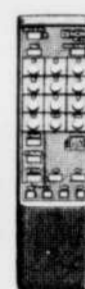


### Récepteur DENON haute qualité

- 30 watts RMS
- Radio AM/FM intégré à 16 mémoires
- Contrôle du "Loudness" variable

### Lecteur de disques compacts DENON

- Quadruple échantillonnage
- 20 mémoires
- Télécommande



**KEF**  
2 haut-parleurs  
• 2 voies

*l'ensemble*

# 1239<sup>95</sup>

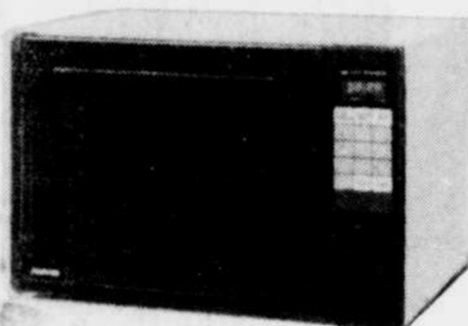
Disponible aussi séparément

## TOSHIBA

### MICRO-ONDES

Modèle ERX4635

- 0,6 pieds cubes
- 9 niveaux de puissance
- Touches électroniques
- Programmation à deux étapes
- Cycle programmé de décongélation
- Disponible tout noir ou blanc avec porte noire



**GARANTIE:**  
50 mois, pièces et main-d'œuvre, service à domicile, 5 ans sur magnétron

# 199<sup>95</sup>

## ZENITH

### CAMÉRA VHS-HQ VM 7050



- Focus automatique
- Sensibilité 7 lux (CCD)
- Entrée audio-vidéo
- Affichage: date et heure
- Zoom 6 fois, à 2 vitesses

# 1399<sup>95</sup>

MALLETTE DE TRANSPORT INCLUSE

**GARANTIE:** 1 an, 100% pièces et main-d'œuvre.

## ZENITH

### TÉLÉVISEUR 21 po

Modèle SE5273S

- Haute définition
- Système III de Zenith
- Télécommande compatible avec magnétoscope
- Affichage à l'écran



# 499<sup>95</sup>

**GARANTIE:** 3 ans, 100% pièces et main-d'œuvre, service à domicile

## ZENITH

### VHS HQ Hi-Fi



### VIDÉO STÉRÉO HAUTE FIDÉLITÉ

- Modèle VRE 510 HF
- 4 têtes
- Affichage à l'écran
- Télécommande unifiée
- 5 vitesses de ralenti

RABAIS DE 100\$  
SUPER SPÉCIAL

# 699<sup>95</sup>

*maintenant disponible*  
**NOUVEAU PLAN DE PROTECTION**



sur tous les appareils électroniques

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

LÉVIS  
Place Tanguay  
**833-4511**

BEAUPORT  
535, boul. Ste-Anne  
**667-6282**

CARREFOUR LES SAULES  
5150, boul. l'Ormière  
**871-4411**

ADMINISTRATION ET SERVICE:  
**872-2242**